

PROJET PARIS 2014 :

Paris en grand,

la ville pour tous

septembre 2013

Contribution



SOMMAIRE

Page 3 : **Introduction**

Page 8 : **Logement et urbanisme**

Page 17 : **Mobilité et espaces publics majeures**

Page 22 : **Dynamique économique et emploi**

Page 28 : **Jeunesse**

Page 32 : **Services publics. Services aux Parisiens**

Page 36 : **Assurer la tranquillité publique**

Page 38 : **Synthèse des entretiens avec les maires**

Depuis l'arrivée de la gauche en 2001, la Ville s'est régulièrement et profondément transformée. En diminution constante depuis des décennies, la population parisienne a regagné plus de 120 000 habitants depuis quelques années, signe sans aucun doute que Paris est redevenue une ville ouverte, attractive et dynamique. Avec Bertrand Delanoë, Paris a été littéralement rendue à ses habitants.

Une ville rendue aux citoyens

Après des décennies de chroniques sur les affaires liées aux logements sociaux, aux tricheries électorales ou encore au train de vie de l'Hôtel de ville, Paris, la capitale de la France, a retrouvé son honneur. Une gestion de l'argent public alliant sobriété et rigueur mais aussi une morale politique réhabilitée ont permis à Paris de changer d'ère démocratique. C'est désormais le respect de l'intérêt général et du citoyen qui prévaut. C'est aussi dans cette perspective que se sont multipliés les lieux de débat et de participation démocratique avec la mise en place des Conseils de quartier, la généralisation des Maisons des associations dans les arrondissements, la constitution de différentes instances de concertation comme par exemple le Conseil des étrangers non communautaires et également une systématisation de la concertation locale pour définir les projets parisiens.

Ce sont, enfin, les compte rendus de mandat que Bertrand Delanoë et l'équipe municipale effectuent tous les ans dans chaque arrondissement de Paris.

Cette nouvelle ère démocratique s'est également concrétisée par l'établissement de nouveaux rapports entre Paris et ses voisins, en particulier dans le cadre de Paris Métropole, instance inédite d'échange et de concertation entre communes de la métropole. Déjà, la frontière que constitue le Périphérique est maintenant abolie par endroits, grâce à la couverture Porte de Vanves ou Porte des Lilas qui crée une véritable continuité urbaine, symbole vivant des liens nouveaux existant entre Paris et ses voisins, prémices de la métropole parisienne qui se construit.

Un espace rendu aux usagers de la ville

Dans une ville dense et aux nombreuses fonctions comme Paris, le partage de l'espace public est un enjeu essentiel qui oblige à faire des choix. Celui de diminuer significativement la place de la voiture a sans conteste été déterminant. Il a permis d'augmenter considérablement l'espace pour les transports en commun et les circulations douces. Mais il a également conduit à rendre aux Parisiennes et aux Parisiens des espaces de vie comme les trottoirs élargis, les « espaces civilisés », les places qui se sont multipliées ou qui ont été réaménagées (place Clichy, Place de la République), les opérations « Paris respire » et les quartiers verts et, bien sûr, les berges de la Seine, que ce soit à l'occasion de Paris plage ou grâce au réaménagement des berges en particulier rive gauche.

Cette réflexion sur la répartition de l'espace public a été indissociable de la question des mobilités. Comment répond-on aux différents besoins de déplacement ? C'est bien parce qu'ils sont multiples que l'offre doit être variée.

C'est pourquoi d'une part les transports collectifs en surface ont été fortement développés grâce aux désormais célèbres couloirs bus et à la réalisation du tramway des maréchaux et, d'autre part, une nouvelle offre est apparue permettant le déplacement individuel par des moyens partagés que sont Vélib' ou Autolib', véritable révolution dans l'art de se déplacer en ville.

Comme dans toutes les villes, la réflexion sur l'espace public implique la prise en compte de la question de la sécurité et de la tranquillité publique. Même si le statut particulier de Paris confère au Préfet de police et non au maire cette compétence, Paris a développé depuis 2001 plusieurs types d'actions en lien étroit avec la préfecture de police. Elles visent en particulier à libérer les fonctionnaires de police de missions pouvant être assurées par les propres agents de la Ville comme par exemple la surveillance des lieux municipaux. Dans la même idée, un corps spécifique au financement municipal mais placé sous la responsabilité de la préfecture de police a été créé afin d'effectuer des missions de surveillance de la voie publique et de la circulation (ASP). Mais elle a également développé les réponses en matière de prévention et de tranquillité au sein des ensembles sociaux avec la création d'un GIE prenant spécifiquement en main cette mission (Le GPIS) et sur la voie publique avec les médiateurs et les correspondants de nuit.

La qualité de vie rendue aux Parisiennes et aux Parisiens

Répondre aux très grands besoins des Parisiennes et des Parisiens en matière de conditions de vie et de qualité de vie a sous-tendu l'action municipale depuis le premier jour avec un objectif : rendre la vie plus simple et plus agréable pour tous.

C'est évidemment en matière de logement, au moment même où les loyers et les prix de vente ont explosé, que l'action a été particulièrement vigoureuse. L'éradication massive de l'habitat insalubre, le financement de 70 000 logements sociaux à la fin du mandat et un effort pour une meilleure répartition grâce à des opérations dans le centre et l'ouest parisien, le rachat d'immeubles entiers afin d'éviter à plus de 13 000 familles d'être victimes d'opérations de vente à la découpe, la mise en place de dispositifs innovants d'incitation à la location des logements vacants, la réalisation de très importantes opérations (Paris Rive-Gauche, Batignolles...)... C'est en actionnant de multiples leviers que la ville a voulu trouver des réponses à la question centrale du logement à Paris.

Le rattrapage entrepris en matière de logement, s'est accompagné d'une action extrêmement vigoureuse en matière de création et de rénovation d'équipements publics (crèches, écoles, bibliothèques, équipements culturels, espaces verts...), avec des efforts tout particuliers dans les quartiers du Nord et de l'Est parisien, depuis très longtemps délaissés. Concentrer les investissements là où il y en avait le plus besoin a représenté la ligne de conduite permanente.

C'est avec le même souci d'équité et de solidarité que depuis 2001, la ville de Paris a fait le choix de consacrer une part importante de son budget aux politiques de solidarité (2,2 milliards d'euros pour 2013).

Ainsi, venant compléter l'action très forte en matière de logement social, cette priorité a permis aux parisiens les plus modestes de rester à Paris et à d'autres d'y revenir.

Il serait illusoire de parler de qualité de vie sans une action très déterminée en matière de développement durable et d'écologie.

C'est bien ce que la ville a entrepris en diminuant la place de la voiture et en définissant une politique de transport reposant sur les déplacements non polluants et les transports en commun, en adoptant dès 2007 un plan climat, en multipliant les espaces verts nouveaux (70 ha sur les deux mandatures), en végétalisant massivement la voie publique...

Enfin, à Paris, la qualité de vie tient beaucoup à la richesse de sa vie culturelle. Parallèlement au soutien très important aux associations et aux actions culturelles de proximité, de nouveaux équipements comme le 104, la Gaîté lyrique, les 3 Baudets ou encore, récemment, le Louxor se sont ajoutés aux nombreux équipements existants. Autant de lieux ouverts sur une culture accessible, au même titre que Nuit Blanche. Outre ce soutien aux pratiques culturelles, Paris se distingue aussi par les possibilités en matière de pratiques artistiques amateurs offertes aux Parisiens : c'est le sens du soutien important aux associations et aux actions culturelles de proximité ; c'est aussi le rôle des Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs.

Une ville rendue aux entrepreneurs, à l'activité économique et à l'innovation.

Comme toutes les grandes villes, Paris a connu dans les dernières décennies la disparition d'activités économiques industrielles. Artisanat, ateliers, petites industries ont peu à peu disparus sous l'effet des mutations de notre économie, de la rénovation des quartiers, de la pression foncière que le besoin de logements a rapidement accrue mais également en raison d'une cohabitation de plus en plus difficile avec les autres activités de centre-ville. Si cette évolution s'est accompagnée d'un développement des activités tertiaires et de celles, très importantes, liées au tourisme, il demeurerait cependant un espace économique pour d'autres types d'activités.

C'est le sens de la politique menée par la ville de Paris en faveur de la recherche et de l'innovation. En réalisant des incubateurs et des pépinières d'entreprises, en contribuant de cette manière à l'éclosion de nombreuses activités, en particulier liées aux nouvelles technologies, Paris a permis de se développer une économie de la connaissance et de l'innovation qui la conduit aujourd'hui à concentrer plus de start'up que Londres, pourtant souvent citée en exemple.

Mais c'est aussi en valorisant son identité de la ville de la créativité et du luxe, du savoir-faire, de l'artisanat de qualité et des métiers d'art que Paris a permis le maintien et le développement d'entreprises et d'activités participant pleinement à son rayonnement économique et artistique.

C'est également dans le domaine du commerce que la ville a voulu favoriser le développement d'activités, non seulement pour l'intérêt économique qu'elles représentent mais aussi afin de satisfaire aux besoins des Parisiennes et des Parisiens. C'est dans cet objectif que le PLU a fixé des contraintes strictes en matière de mutation commerciale afin de conserver les commerces de proximité et artisanaux.

C'est afin d'assurer la mixité commerciale dans certaines zones qu'une SEM a été spécifiquement chargée d'acquérir les fonds et de sélectionner des activités susceptibles de garantir la diversité commerciale.

C'est enfin en adoptant des mesures de régulation et d'encadrement de l'occupation commerciale de la voie publique que la ville de Paris a voulu non seulement faire respecter l'espace public mais aussi améliorer les rapports entre les commerçants et leur environnement.

Paris en grand, la ville pour tous

Pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, deux questions se posent sur leur avenir à Paris et sur l'avenir de Paris, questions qui ne sont pas sans lien. La première est bien évidemment celle de leur maintien à Paris, donc renvoie prioritairement aux politiques du logement et plus largement aux politiques de solidarité à mener, et ceci tout particulièrement dans une période de crise économique et sociale très profonde.

La seconde concerne l'évolution de Paris, à l'heure de la mondialisation, avec deux craintes : d'une part une certaine perte d'identité parisienne, conduisant à une sorte de banalisation et à une perte de qualité de vie, et d'autre part une disparition progressive de toute mixité, en particulier sociale.

Et en effet, ces craintes ne sont pas sans fondement. L'explosion des loyers, et encore plus des prix de vente, depuis 10 ans rend le logement privé à Paris de plus en plus inaccessible tandis que l'offre de logements sociaux, considérablement accrue depuis 2001, ne permet pas de répondre à des demandes toujours plus nombreuses. Les classes moyennes, même supérieures, sont également touchées, cette tendance étant de plus aggravée par l'important phénomène de décohabitation. Le manque de foncier disponible est évidemment la première raison de la rareté et du coût élevé de l'immobilier à Paris.

C'est bien ces difficultés à trouver un logement adapté et abordable qui représente la préoccupation première des Parisiennes et des Parisiens avec une dimension particulière pour les familles, et les nombreux foyers mono-parentaux notamment. Il est d'ailleurs à l'origine du mouvement de gentrification, en particulier dans l'Est et le Nord de Paris et qui n'épargne pratiquement plus aucun quartier, avec pour conséquence une tendance au resserrement des écarts des prix de l'immobilier. Ce n'est pas pour autant une uniformisation de la ville de Paris qui est en route. Certes, sans doute des parisiens très modestes ont-ils quitté Paris au cours des dernières décennies mais nombreuses sont aussi les familles de classe moyenne qui, pour s'agrandir dans de meilleures conditions matérielles, font le choix de la banlieue. Il demeure au final un contraste sociologique et social important entre l'Est et l'Ouest parisien qui conduit aujourd'hui à constater que les arrondissements du centre et de l'Ouest perdent des habitants quand ceux du Nord et de l'Est en

gagnent. Ainsi, c'est très massivement dans ces arrondissements que les 120 000 nouveaux habitants parisiens se trouvent aujourd'hui, pour des raisons financières évidentes, avec les conséquences en termes d'équipements publics adaptés que cela comporte.

Mais ce contraste social, on peut le trouver également au sein même des arrondissements, conditionné par le type d'habitat. A certains endroits, le phénomène de «ghettoïsation» du logement social est une réalité que l'application du Droit Au Logement Opposable (DALO) renforce chaque jour en concentrant les plus démunis socialement dans les mêmes quartiers repoussant ainsi toute possibilité de mixité.

La question du logement, la manière avec laquelle tous les acteurs publics et privés seront mobilisés pour compléter l'offre est donc bien la question cruciale pour la prochaine mandature afin que Paris soit la ville pour tous que les Parisiennes et les Parisiens veulent.

Cette question, tout particulièrement, sera à traiter dans un nouveau cadre institutionnel, celui de la Métropole du Grand Paris qui aura des compétences effectives et précises en la matière. Cette nouvelle dimension qui correspond à une tendance universelle des très grandes villes représente encore une certaine inconnue mais aussi une très grande chance. C'est évidemment dans ce cadre beaucoup plus vaste que de nouvelles solutions pourront être trouvées et, ce, dans beaucoup de domaines autres que le logement. Il s'agit donc d'une dimension qui sous-tend le projet pour les prochaines élections municipales.

Le second aspect transversal est celui du développement durable. Qu'il s'agisse de la lutte indispensable contre la pollution de l'air qui devra être un axe d'action important dans les années à venir, qu'il s'agisse des grands projets urbains, de la construction ou la réhabilitation des bâtiments, de l'organisation des déplacements et de l'usage des différents modes de transport, la dimension environnementale doit être omniprésente.

Le troisième élément pris en compte dans la réflexion sur le projet municipal est l'important changement d'approche à la veille de cette nouvelle mandature, et, ce pour plusieurs raisons.

Depuis 2001, la priorité a été donnée à un très important rattrapage dans pratiquement tous les domaines : places en crèches, écoles, logement social, équipements municipaux divers etc.

Cet effort très important a produit des résultats bien réels. Mais il a nécessité en particulier de pouvoir bénéficier de foncier disponible et de larges capacités d'investissement.

A part quelques emprises qui subsistent et quelques terrains que l'état va céder à la ville de Paris, les capacités foncières seront de plus en plus réduites, limitant donc les possibilités de nouvelles constructions. De même, la crise aidant et la contrainte budgétaire au niveau national pesant fortement, de nouveaux dispositifs de péréquation montant en charge, la ville de Paris devra compter avec des capacités de financement contraintes auxquelles il serait déraisonnable d'imaginer échapper par un recours très important à l'endettement.

C'est pourquoi, après deux mandatures basées sur le rattrapage, la mandature à venir devra, tout en poursuivant un haut niveau d'investissement et d'intervention, en matière sociale en particulier, hiérarchiser fortement les priorités, privilégier l'optimisation et la mixité de l'usage de ses équipements, imaginer de nouveaux services, adapter ceux existants en fonction d'une approche plus individuelle des besoins, préserver le pouvoir d'achat des Parisiens en revoyant notamment les tarifs afin de tenir compte des conséquences de la crise sur de nombreuses catégories, faciliter les initiatives citoyennes, en somme miser sur la facilité et la qualité de vie en ville pour tous.

Nous pensons donc que le projet doit être structuré autour d'un nombre volontairement restreint de priorités, six au total, qui appelleront des dispositifs innovants et représenteront l'effort financier à venir le plus important :

- Le logement et les grands projets urbains
- Les mobilités et les espaces publics majeurs
- La dynamique économique et l'emploi
- La jeunesse
- Les services aux publics
- La tranquillité publique

Nous avons donc choisi de faire porter notre travail sur ces six thématiques. Les sujets qui ne sont pas directement abordés ici ne sont évidemment pas disqualifiés ou jugés sans importance mais n'appellent pas, dans notre esprit, de politiques nécessairement renouvelées.

Les élections municipales s'inscriront dans un contexte particulier. En effet, c'est la première fois que la gauche est en responsabilité non seulement à Paris et en Ile-de-France mais dirige également notre pays. Cette situation exceptionnelle nous offre l'opportunité de pouvoir articuler au mieux les réponses tant au niveau local et national afin de mettre en œuvre des politiques qui répondent aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Face à une droite qui n'a jamais accepté la possibilité que la gauche puisse occuper le pouvoir, nous devons tout en continuant à assurer le développement et le dynamisme de Paris, mener des politiques qui protègent ceux qui souffrent le plus de la crise que nous traversons. La mise en œuvre de pratiques innovantes, la poursuite de politiques qui ont fait leur preuve, la solidarité, le vivre-ensemble, sont au cœur de ce projet qui a vocation à rassembler la gauche dès le premier tour des élections municipales de 2014.

Projet élaboré par le Secrétariat fédéral au projet municipal :

Jean-Philippe Daviaud,

Fabien Ansel, Jocelyne Berdu, Emmanuel Borde, Camille Brinet, Karine Gautreau, Fabrice Labroille, Nils Pedersen, Bertrand Vasnier.

Ont alimenté les travaux de réflexion :

- Des contributions de sections, de militants, d'élus, de commissions fédérales thématiques, de sensibilité etc
- Des auditions d'experts
- Les auditions de tous les maires d'arrondissement socialistes (réalisées avec Alexandra Cordebard)

Logement et urbanisme

La gauche conduite par B. Delanoë a, à partir de 2001, opéré une profonde rupture avec les municipalités de droite dans la politique du logement :

- Effort sans précédent de création de logements sociaux : de l'ordre de 70 000 logements sociaux financés de 2001 à 2014 ; la part de logement sociaux est passée de 13% en 2001 à 20% en 2014 (logements financés), ce qui était l'objectif donné par B. Delanoë devant les électeurs en 2008, correspondant aux objectifs de la loi SRU atteints avec 6 ans d'avance. Cette effort a nécessité un investissement financier très important et une mobilisation des services de la ville, des élus et des bailleurs sociaux de tous les instants.

Cet effort sans précédent (et sans doute sans équivalent en France dans la même période) a été réalisé dans le cadre d'une politique équilibrée : les différentes formes de logement social ont été mixées (depuis les logements pour les ménages ayant peu de revenus jusqu'aux logements pour les classes moyennes) ; ces logements ont été pensés dans une politique urbaine plus globale, intégrant les équipements de proximité ; l'effort a pesé autant que possible sur les arrondissements ayant le plus faible taux de logements sociaux.

- L'insalubrité a quasiment été éradiquée (plus de 1000 immeubles recensés en 2001) par des opérations bien intégrées dans leur environnement et qui ont permis le relogement, dans Paris, des personnes concernées.
- Le rythme de production de logements neufs est honorable compte tenu de la densité parisienne existante et du rythme global de production de l'Ile-de-France. Pour simplifier Paris a construit chaque année de l'ordre de 5 000 logements neufs par an sur un total francilien de 35 000, soit de l'ordre de 15% ; or si Paris représente bien 15% de l'Ile-de-France en population, elle est évidemment le territoire où les opportunités foncières sont à la fois les plus rares et les plus chères !
- Un effort qualitatif a également été accompli : qualité architecturale et urbaine des opérations et généralisation des bâtiments basse consommation en anticipation des lois.

Mais, en parallèle de ce bilan très positif, l'augmentation du coût du logement a été très vive :

- augmentation très forte des loyers (+47% en 10 ans) et augmentation vertigineuse des prix de vente (+167% en 10 ans).

Prenons un exemple concret : une famille de 4 personnes prend en location un appartement de 80 m² au prix, fréquent pour des biens parisiens de qualité - mais sans être luxueux loin s'en faut ! - de 25 €/ m² ; avec un loyer de 2 000 € mensuels, il faudrait donc que ce ménage ait globalement 6 000 euros de revenus minimum par mois... Rappelons que le revenu médian des ménages en France est de l'ordre de 2 500 €.

A peu de choses près, les coûts pourraient être comparables pour une acquisition, avec, en plus, la nécessité d'un apport personnel très conséquent, paramètre évidemment facteur de profondes inégalités (et moteur de la spéculation puisque chacun essaie de vendre au plus cher pour pouvoir acheter au prix du marché...).

Il nous semble qu'aujourd'hui la Municipalité doit se donner comme objectif prioritaire d'apporter une réponse à ces niveaux de prix devenus peu supportables.

Tout le monde comprendra que stabiliser, voire faire refluer, les niveaux de prix du marché parisien ne se fera pas en un jour, ni en un an ; mais c'est un objectif qui doit être donné pour les 10 années à venir et qui nécessitera une mobilisation au moins aussi forte que celle des 12 dernières années.

Cet objectif ne sera pas atteint par un seul dispositif mais en déployant de manière conjointe un ensemble d'actions.

Aujourd'hui le contexte a changé et donne des outils indispensables pour cette politique :

- la création d'outils métropolitains a été annoncée par le Premier Ministre ;
- la gauche au pouvoir a commencé à légiférer, ce qui est indispensable pour atteindre de tels objectifs, et le travail législatif va se poursuivre tout au long de cette année 2013.

Quelques éléments sur le contexte réglementaire et législatif intense lié au retour de la gauche au pouvoir :

Décret juillet 2012 : encadrement des loyers à la relocation

Première loi « Duflot » (sept 2012, décrets publiés en avril 2013):

- décote sur terrains publics : plusieurs grands terrains parisiens sont concernés
- nouveau seuil de logements sociaux porté à 25% : pour Paris, l'objectif de production est de 70 000 logements sociaux supplémentaire d'ici 2025.

Annonces du jeudi 6 mars 2013 :

Abaissement de la TVA à 5% sur le logement social ; aides à l'isolation thermique ; création d'un statut pour le logement intermédiaire à fiscalité adaptée, à destination des investisseurs institutionnels.

Loi de décentralisation/Grand Paris : création de la Métropole du Grand Paris par l'Assemblée Nationale le 19 juillet 2013.

La loi votée par l'Assemblée Nationale le 19 juillet 2013 prévoit la création d'une Métropole du Grand Paris réunissant les 124 communes des 4 départements du cœur de la métropole.

Cette véritable intercommunalité sera dotée des compétences pour mener des politiques de logement et d'aménagement à l'échelle des 4 départements du cœur de la métropole. Seront donc réunies les conditions pour mener une politique efficace en termes quantitatifs et pouvant organiser une répartition harmonieuse des types de logements sur l'ensemble du territoire du cœur de la métropole. Il s'agit d'une véritable révolution en termes de politiques publiques d'habitat et d'urbanisme.

Seconde loi Duflot dite loi « ALUR » (Pour l'accès au logement et un urbanisme rénové)

volet 1 : présentation en conseil des Ministres du 2 mai 2013 ; discussion au Parlement en cours.

Simplification des règles d'urbanisme, notamment pour la surélévation des bâtiments, la transformation des immeubles de bureaux en logements, allègement des contraintes en termes de stationnement, création d'un statut spécifique pour les logements intermédiaires à prix maîtrisés.

Volet 2 : loi plus « structurelle » qui sera débattue au Parlement avant l'automne.

Encadrement des loyers dans les zones tendues, création d'une garantie universelle des loyers, pour sécuriser les propriétaires, réglementation des agences immobilières.

La Municipalité doit accompagner ce mouvement législatif et réglementaire en s'appuyant sur l'ensemble des parlementaires parisiens de gauche, puis en utilisant tous les nouveaux outils créés voire en renforçant ces outils par des dispositifs municipaux.

Nous proposons 4 pistes de travail :

- Construire massivement dans Paris et la Métropole de Paris
- Modérer les prix de sortie des opérations neuves dans Paris
- Réguler le marché existant
- Améliorer la qualité des logements existants

I/ Construire massivement à Paris et dans la Métropole de Paris

Seule une production massive à Paris et dans la métropole permettra à terme de faire baisser la pression sur les prix du logement ; et évidemment on parle ici d'une production de qualité, dans des quartiers mixtes et bien desservis.

Construire dans Paris intra-muros

Paris a, depuis 2001, une politique dynamique, et même plutôt exemplaire, en ce domaine ; de l'ordre de 5 000 logements neufs par an (15% de la production francilienne), ce qui est beaucoup par rapport aux potentialités parisiennes (peu de foncier et foncier cher).

Le prochain mandat doit se donner les mêmes objectifs quantitatifs.

Priorité à donner aux terrains de l'Etat.

Il y a donc nécessité de poursuivre une politique proactive d'aménagement et d'urbanisme : rendre du foncier disponible puis mettre toute l'énergie nécessaire dans le cheminement qui mène de la décision politique à l'installation des premiers habitants : concertation, enquêtes publiques, délibérations Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris, jurys d'architecture, délivrance de permis «sécurisés» ; etc.

Proposition 1 : valorisation immédiate et maximale du foncier « Etat »

Pour poursuivre une politique dynamique de production de foncier, cibler en priorité les terrains de l'Etat dont l'emprise est gigantesque et dans la situation en cœur de ville n'est pas indispensable, concernés par la décote des prix décidés par le Gouvernement : terrains Ministère de la Défense caserne Reuilly, caserne Gley et caserne St Didier, terrains de la Préfecture de Police Porte de la Villette, terrains SNCF-RFF Chapelle Charbon et Bercy-Charenton, terrains AHP St Vincent-de-Paul... (liste à confirmer).

La transformation des bureaux vacants et/ou obsolètes en logement.

Le mouvement de fond est l'augmentation de la vacance à Paris sous l'effet de plusieurs facteurs :

-tout d'abord, la vacance n'est pas négligeable aujourd'hui, de l'ordre de 10% du parc (environ 1,4 M de m² sur les 15 M du parc parisien) ;

-l'économie tertiaire n'a plus beaucoup de marges de croissance à Paris (82% des emplois et même 91% en y incluant le commerce) ;

-la rationalisation des espaces se poursuit, il faut donc de moins en moins de m² par salarié ;

-la tendance est à la recherche d'une certaine sobriété, énergétique et même d'apparence, peu compatible avec l'« haussmannien cossu ».

Le parc de bureaux notamment du centre et de l'ouest (Quartier central des affaires St Lazare, 8^e et 9^e arrondissement) devrait donc systématiquement perdre de l'attractivité. Il faut donc anticiper ces mutations et mettre en place les conditions d'une re-transformation de ces immeubles en lieu d'habitation, ce pour quoi ils ont été construits à l'origine.

Il n'y a pas d'obstacles réglementaires à une telle évolution, le PLU permettant notamment depuis 2006, dans tous les cas de figure (sauf exception de quelques cités artisanales), la transformation d'un immeuble existant en logement.

Les difficultés sont d'ordre opérationnel :

-il y aura sans doute une résistance des propriétaires, qui auront du mal à prendre acte d'une baisse de la rentabilité, le bureau étant globalement plus rentable que le logement ;

-les immeubles peuvent être en co-propriété, ce qui complique leur évolution ;

-la Ville a intérêt à permettre autant que possible le maintien des activités dans Paris ; il est donc intéressant d'avoir une production d'immeubles d'activités qui puisse proposer des solutions alternatives dans Paris, pour les grandes entreprises comme pour les PME ; il faut donc se donner le temps de transferts d'activités dans Paris entre immeubles anciens qui se vident et immeubles neufs qui se remplissent ;

-nombre de ces activités sont des activités libérales (santé, droit, conseil, etc.) dont l'image continuera à s'accommoder du lustre haussmannien.

Proposition 2 : création d'un outil de transformation des bureaux obsolètes en logements

Pour être en capacité de résorber les difficultés évoquées ci-dessus de transformation de bureaux en logements, un outil ad hoc (type société à capitaux majoritairement publics) d'aide à la transformation de bureaux en logements paraît nécessaire pour que ce mouvement de transformation soit intéressant d'un point de vue quantitatif et qu'il se déroule de manière équilibrée entre les grandes fonctions de la ville.

Construire dans la métropole

Une loi pour créer un outil efficace

Le projet de loi semble donner les moyens institutionnels de l'efficacité en faisant de la métropole de Paris un Etablissement Public de Coopération Intercommunal doté des compétences pour les politiques de logement et d'aménagement.

Proposition 3 : soutenir la création d'une métropole avec de vrais pouvoirs opérationnels en termes de politique du logement et d'aménagement

Le projet de loi devra comporter, au final, les éléments suivants :

-une organisation claire de la gouvernance, des pouvoirs de l'assemblée délibérante et de l'exécutif ;

-un bras armé technique type administration de mission ; (ce qui sous-entend la diminution d'autres administrations...)

-la conjonction (dans une organisation à préciser) de la compétence foncière (via un Etablissement Public Foncier ?), réglementaire (il faut a minima un Plan Local de l'Habitat métropolitain et une mise en cohérence des Plans Locaux d'Urbanisme), opérationnelle (au moins sur des projets d'une certaine taille, d'intérêt métropolitain) et de délivrance des autorisations d'urbanisme (au moins sur les projets d'une certaine taille, d'intérêt métropolitain).

Les élus, et notamment les parlementaires, socialistes parisiens devront veiller au respect de ces dispositions dans la loi.

Pour une production qualitative dans la métropole.

Quantitativement, l'Ile-de-France a atteint des pics de production (de l'ordre de 70 000-80 000 logements par an, soit les objectifs affichés actuellement) uniquement pendant la période de construction des villes nouvelles.

Proposition 4 : accompagner la création de 200 quartiers nouveaux dans la métropole, en lien avec les gares métro du Grand Paris (voir notre proposition d'augmenter significativement la contribution de Paris au budget du métro du Grand Paris).

Il est bien évident qu'il n'est pas proposé ici de rebâtir 5 villes nouvelles mais plutôt 200 quartiers nouveaux, proches des futures gares de transports en commun.

(NB : avec 200 quartiers nouveaux, 170 logements par an par opération, soit 34 000 logements par an, soit la moitié de la production souhaitée en Ile de France).

Il faudra évidemment prêter la plus grande attention à la qualité de ces quartiers : mixtes, bien conçus, bien desservis ; l'impératif quantitatif ne doit pas être un prétexte pour construire n'importe quoi, n'importe comment.

Le rôle de Paris : un leadership technique et politique.

Proposition 5 : assumer un leadership technique et politique dans la montée en puissance des actions de la Métropole du Grand Paris

En respectant un partenariat équilibré avec les autres collectivités, Paris doit peser politiquement pour « tirer » et « pousser » tous ces projets (car il y a, en France et en Ile-de-France, beaucoup de risque d'enlisement des projets) et apporter, quand elle est demandée, une compétence technique reconnue, notamment en études (APUR) et en politique foncière.

2/ Modérer le prix de sortie des opérations neuves dans Paris

L'objectif des 25% de logements sociaux est acté dans le principe car il est désormais imposé par la loi. Ce sera un effort encore plus important pour les parisiens car les capacités de production et même de conventionnement (mise en place de loyers « sociaux » à des appartements qui ne relevaient pas de ce régime) sont désormais réduites. La création des logements sociaux devra par ailleurs se faire de manière prioritaire dans les arrondissements déficitaires.

Il faut, pour le reste, réfléchir plus globalement à l'équilibre de la politique du logement à Paris.

Dans les opérations contrôlées ex ante (par le foncier) par la municipalité

Dans les opérations publiques, la politique de la municipalité aujourd'hui est :

- d'avoir des opérations équilibrées entre l'activité et le logement, le logement étant même majoritaire ;
- de produire, parmi les logements, au moins 50% de logements sociaux ;
- de produire des logements sociaux de manière équilibrée entre le très social (PLAI, 5€/m²) et le « classe moyenne » (PLS, 12€/m²) ;
- de produire 25% à 30% de logements à loyers maîtrisés (environ 16 €/m²)
- de produire 20 à 25% d'accession entièrement libre.

Le questionnement porte sur ce dernier volet de production de logement. Aujourd'hui aucun projet de logement en accession dans une opération d'aménagement contrôlée par la Ville ne sort en dessous de 10 000 €/m² (et parfois jusqu'à 15 000 €)... Cette politique a un grand avantage : elle permet de financer les investissements municipaux dans le logement social, les espaces publics, les jardins, les équipements (en réalité, ces « recettes » permettent de limiter les déficits globaux de ces opérations supportés par la Municipalité...); pour résumer, les acquéreurs qui ont beaucoup de moyens contribuent fortement au financement des investissements d'intérêt général.

Mais cette politique doit être questionnée. Les personnes qui investissent plus de 10 000 € du m² dans un logement pourront toujours se débrouiller pour trouver un logement à leur convenance, dans le marché existant, dans des projets neufs 100% privés, sans intervention publique à Paris ou en proche couronne. Ne serait-il pas plus juste, dans ces opérations contrôlées par la municipalité, de produire des logements pour ceux qui ont aussi du mal à se loger dans Paris, les classes moyennes et mêmes moyennes supérieures (sans entrer dans la catégorie des « très riches »)?

Proposition 6 : créer une offre de logements en accession et/ou location pour les classes « moyennes » et « moyennes supérieures ».

L'idée pourrait être de proposer en substitution de cette accession à la propriété, en réalité quasiment inaccessible :

-soit de l'accession à prix maîtrisé, avec des clauses de contrôle anti-spéculatives pour les primo-acquéreurs (et les acquéreurs suivants le cas échéant) ; des accords peuvent être trouvés avec les promoteurs pour des critères de sélection (quitter le locatif libre ou social, travailler dans Paris, travailler dans certains métiers jugés prioritaires) et surtout pour avoir une instance de décision des attributions de logements parfaitement transparente ;

-soit du locatif maîtrisé avec 2 échelons supplémentaires : 18 et 20 €/m² (voire 22€, à étudier) avec des systèmes de sélection, sur critère de revenus, proches de ceux du logement social.

Le 1er système peut être monté avec les promoteurs connus de la place : c'est ce qui est fait à Saint-Ouen ou à Montreuil par exemple ; ce système a pour contrepartie de devoir limiter les charges foncières en conséquence et symétriquement d'augmenter la contribution de la Ville aux opérations publiques d'aménagement. En outre la fixation du montant « juste » du prix d'acquisition n'est pas chose aisée (ce pourrait être intuitivement entre 6000 et 7000 €/m²).

Le 2nd système pourrait être monté avec les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraites, fonds communs de placements) ; une intervention étatique forte sera au préalable nécessaire pour contraindre les « investisseurs institutionnels » à réinvestir dans le logement.

Paris peut apporter des opportunités foncières donc, faciliter le réinvestissement de ces institutions financières ; il est même possible d'envisager de ne pas baisser les charges foncières si la négociation est bien menée par le gouvernement notamment si la menace d'une fiscalité moins favorable est utilisée à bon escient. Mais cela nécessite une parfaite coordination entre le gouvernement et la municipalité (voir l'article de Denis Burckel et Xavier Desjardins produit pour Terra Nova sur ce sujet).

Une autre possibilité, que semble avoir ouverte le Gouvernement, est de permettre aux bailleurs sociaux de prendre en charge la construction de nouveaux types de logements intermédiaires.

Il peut aussi être envisagé la création de sociétés mixtes dédiées à la création de logements intermédiaires, alliant les capacités d'investissement des institutionnels et les capacités de production des bailleurs sociaux parisiens.

Proposition 7 : permettre la construction en hauteur, par des projets de qualité, pour les logements « intermédiaires » pour les classes « moyennes » et « moyennes supérieures »

Pour ces deux types de production à destination des classes moyennes et classes moyennes supérieures, il peut être envisagé d'autoriser des constructions plus denses et plus hautes, bien intégrées dans leur environnement, notamment bien rattachées à l'espace public de la rue, ce qui peut être un facteur d'incitation pour les promoteurs et les investisseurs institutionnels et offre la possibilité d'accroître la production.

Dans les opérations qui ne sont pas maîtrisées ex ante par la Ville

Proposition 8 : création dans la loi « ALUR » de la possibilité d'inscrire des réserves pour logements « intermédiaires » dans les PLU.

Nous proposons que le législateur crée la possibilité d'instaurer dans les PLU des « emplacements réservés » sur un certain nombre de parcelles pour imposer la création de logements intermédiaires à loyer maîtrisé (avec 2 ou 3 catégories possibles, de 18 à 20 ou 22 €/m²).

Cette proposition devrait être bien sûr portée par les parlementaires parisiens.

3/ Réguler le marché existant

La question de l'application effective des lois « Duflot »

Proposition 9 : mettre en place un comité de suivi parisien de l'application des lois « Duflot »

Nous proposons que la Ville de Paris prenne l'initiative d'un comité de suivi avec les services de l'Etat, les représentants des propriétaires et des locataires et les représentants des professions immobilières pour évaluer l'application des lois « Duflot », notamment pour le contrôle des loyers et l'activité des agences immobilières.

La taxation des logements vacants, résidences secondaires et occasionnelles.

La taxation des logements vacants en place depuis une dizaine d'années semble fonctionner. La vacance se réduit globalement, ce qui explique, entre autres, l'accroissement du parc de résidences principales et l'augmentation de la population parisienne. L'effort doit cependant être poursuivi.

En revanche, il semble qu'il faille durcir considérablement la fiscalité sur les résidences secondaires, afin de rendre cette pratique quasi dissuasive (en notant en parallèle que cela stimulerait l'activité hôtelière à Paris, pourvoyeuse d'emplois peu diplômés par ailleurs). Les résidences secondaires ont augmenté fortement dans le centre de Paris, notamment dans le 4^e, ce qui explique en partie la baisse de la population.

Enfin, la fiscalité avantageuse pour les appartements meublés, qui proposent des baux d'un an doit être supprimée car ce dispositif participe de l'élévation générale du niveau des loyers.

Proposition 10 : durcir la fiscalité sur les logements vacants et les résidences secondaires

Durcir encore la fiscalité sur les logements vacants et surtout sur les résidences secondaires et supprimer les avantages fiscaux accordés à la location des meublés. Là encore les parlementaires parisiens doivent se mobiliser pour agir dans ce sens dans le cadre des lois de finances à venir.

4/ L'amélioration de la qualité des logements du parc existant

Dans le parc privé

Aujourd'hui l'essentiel de l'effort d'amélioration des logements, hors l'achèvement de la lutte contre l'insalubrité, porte sur l'isolation thermique et phonique des immeubles.

Le Gouvernement a, là aussi, avancé en mettant en place une aide pour les ménages les plus modestes et en instaurant des « guichets uniques » pour simplifier l'accès aux aides et à l'information, très dispersées aujourd'hui.

La Ville de Paris a déjà mis en place ses propres aides et a créé l'Agence Parisienne du Climat, qui est surtout aujourd'hui un centre de ressources (conseils, informations).

Par ailleurs, la complexité des opérations de rénovation thermique (complexité technique, complexité du montage financier, importance des sommes en jeu pour les copropriétés) peut rebuter certaines copropriétés. L'intervention publique peut peut-être aller plus loin qu'un « guichet unique ».

Proposition 11 : améliorer la qualité des logements dans le parc privé existant

Pour intervenir dans le parc privé, création d'un outil opérationnel destiné aux opérations immobilières complexes : transformation de bureaux en logements (voir prop. n°2), aides aux travaux dans les copropriétés, intervention sur les rez-de-chaussée commerciaux

Nous proposons que la Ville crée un outil opérationnel (société à capitaux majoritairement publics), qui soit à la fois un centre de ressources, un guichet unique, mais qui puisse aussi intervenir, en étant rémunéré, auprès des copropriétés soit comme bureaux d'études soit comme maître d'ouvrage délégué pour gérer les travaux. Cet outil opérationnel pourrait être joint à la structure précédemment évoquée qui serait chargée de transformer des immeubles de bureaux en logements. Ce serait une «SEM» ou une «SPLA» chargée d'opérations immobilières complexes, soit transformation de bureaux en logements, soit rénovation thermique des immeubles. Ce nouvel outil pourrait aussi se voir confié une mission sur les rez-de-chaussée des immeubles dont la qualité et l'animation jouent une part importante dans la qualité de vie de proximité : implantation de commerces, d'activités, logement de concierges, etc.

Proposition 12 : Partant du constat que le logement parisien est petit et cher, il serait intéressant de sortir du logement un certain nombre de services et de les mutualiser, à la japonaise, pour libérer l'espace individuel et renouveler le vivre ensemble. Faciliter le vivre-bien dans une ville dense.

Impulser l'installation de micro-boutiques multi-services d'intérêt général de type « conviencence store » qui proposent laverie, espace café et internet/wifi, salles de réunion, douches, hôtel capsule, cuisine collective, 24/24 7/7 par exemple en pied d'immeuble, très visible. Le départ d'un certain nombre de commerces pourront être remplacés par ce genre de systèmes, en collaboration avec des enseignes.

Proposition 13 : Maintenir le parc de logement locatif social de fait.

Parmi les pistes pour atteindre cet objectif, la lutte contre la « vente à la découpe » en est un moyen. Il s'agit de sauvegarder, dans certains secteurs, et de recomposer, dans d'autres, la diversité de l'habitat en encouragement la mixité urbaine et en organisant l'équilibre entre les différentes fonctions, l'habitat, les commerces, les services, l'activité économique et les équipements publics.

Paris doit agir afin de limiter la spéculation foncière et lutter contre les projets d'acquisition d'immeubles locatifs, une des pistes consistant à empêcher la logique de « vente à la découpe ». Et pour ce faire, est donc nécessaire d'instaurer le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR), dans les zones précises. Certains immeubles sont détenus en part de société et sont exclus de l'obligation de procéder à la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Il s'agit d'immeubles relevant du statut suivant :

- a) Les aliénations de lots compris dans un bâtiment soumis au régime de copropriété,
- b) Les cessions de parts ou d'actions visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires,
- c) L'aliénation d'un immeuble bâti pendant une période de 10 ans à compter de son achèvement,
- d) Ou la cession de la totalité des parts d'une SCI, lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, dont la cession serait soumise au droit de préemption,

Il appartient donc à la ville d'identifier des périmètres dans lesquels des logements locatifs sociaux de fait existent en raison de la modicité toute relative des loyers. La vente à la découpe entraîne l'expulsion des locataires ayant de faibles ressources. Afin d'empêcher cette pratique, un Droit de Préemption Urbain Renforcé doit être créé sur les zones repérées sur un plan, autorisant le contrôle de toutes les ventes immobilières. Dès lors la ville est fondée pour exercer son Droit de Préemption Urbain pour maintenir le caractère social de l'immeuble. Ce moyen d'action permet par exemple de se porter acquéreur d'immeubles dans les arrondissements qui sont dépourvus de logement social.

Dans le parc social :

L'idée est d'améliorer et fluidifier les relations entre bailleurs sociaux et locataires.

Proposition 14 : dans le parc social, améliorer les relations entre les bailleurs et les locataires

Dans le parc social, pour améliorer les relations entre bailleurs et locataires, création d'outils visant à améliorer la gestion locative : création d'un numéro unique pour les pannes urgentes (eau, électricité, ascenseurs,...) ; rendre plus lisible et transparente la gestion des ascenseurs (incidence sur les charges, contrats de maintenance, durée d'intervention en cas de panne...) ; de manière générale améliorer les partenariats bailleurs et acteurs locaux et création d'un label de qualité de service pour l'ensemble de Paris.

Mobilité et espaces publics majeurs

Le bilan des deux mandatures est bien connu et remarquable à bien des égards : sans être exhaustif :

- le recul historique de la place de la voiture (25% de circulation en moins) et, conséquemment, de certaines formes de pollution atmosphérique ; c'est une avancée essentielle pour la santé des Parisiens et c'est une avancée importante dans la lutte contre le réchauffement climatique.
- la promotion de la voiture partagée et électrique avec Autolib.
- l'augmentation substantielle des modes doux, marches et vélos ; Vélib restera le symbole de ce progrès.
- la création d'un tramway du pont du Garigliano jusqu'à la porte de la Chapelle et engagement jusqu'à la porte d'Asnières
- la création de sites protégés pour les bus.
- la pacification de places ou d'axes routiers majeurs.
- l'augmentation substantielle du réseau cyclable.
- l'engagement continu pour la priorité aux transports en commun, à Paris et dans la métropole, aux côtés de la Région et des autres départements franciliens, dans le cadre de l'action du STIF, du Plan de Mobilisation pour les transports ou des projets du Grand Paris.

Malgré l'ensemble de ces actions, deux constats :

- la dégradation forte ces dernières années du niveau de services du RER et du métro ;
- les résultats partiels obtenus en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

1/ Dégradation forte ces dernières années du niveau de services du RER et du métro

Les réseaux sont globalement saturés et les incidents sont très fréquents, situation d'autant moins supportable que l'information reste insuffisante. La saturation des transports en commun est le résultat de plusieurs facteurs :

- augmentation du nombre de déplacements liés à l'augmentation de la population, du nombre d'emplois et du développement des déplacements qui se font en plus de ceux directement liés au travail (déplacements de « loisirs » au sens large). C'est en Ile-de-France que la mobilité est la plus élevée dans tout le pays !
- report des déplacements automobiles vers des déplacements transports en commun : cette évolution est la conséquence de la diminution de l'usage des véhicules automobiles dans tout le cœur d'agglomération, baisse directement liée à l'augmentation du prix du carburant et au déploiement des politiques de rééquilibrage entre les différents modes de déplacements. (voir en annexe les principaux résultats de l'Enquête Globale Transports de 2010).

Le niveau d'incidents élevé est lié à la saturation du réseau mais aussi au sous-investissement pendant 20 ans, corrigé seulement depuis quelques années, mais qui tarde à produire ses effets étant donné les délais de prise de décision pour des investissements très lourds et les délais de réalisation très importants pour ce type d'infrastructure.

Par ailleurs, les incivilités, voire les violences, sont beaucoup trop présentes dans les transports en commun ; l'exaspération est très élevée chez tous les usagers.

Aujourd'hui, le seul moyen de dé-saturer le réseau de Paris intra-muros et de réaliser le métro de rocade. Un seul chiffre : à l'heure de pointe 25% des voyageurs métro et RER dans Paris font un trajet banlieue-banlieue. L'intérêt direct des Parisiens est donc que le réseau de rocade, notamment ce qu'il faut désormais appeler la ligne 15, se réalise vraiment dans les délais annoncés le 6 mars 2013, soit entre 2020 pour la moitié Sud de la boucle (de Pont de Sèvres à Noisy Champs) et 2023 pour le tiers supplémentaire Est et Nord (Noisy Champs Pleyel).

2/ Le niveau de la pollution reste préoccupant

Depuis 2001, des résultats notables ont été obtenus contre la pollution atmosphérique : baisse de 9% des gaz à effet de serre, quasi disparition de polluants tels que le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le benzène et le plomb, diminution de 28% des oxydes d'azote et de 18% des dioxydes d'azote.

Ces baisses de la pollution sont largement la résultante de la politique volontariste engagée par la municipalité. Reste que

le niveau de pollution n'est toujours pas satisfaisant, notamment en termes de dioxyde d'azote et de particules fines et qu'il faut à nouveau engager une nouvelle étape de lutte contre la pollution. Par ailleurs, les deux roues, qui rejettent peu de particules et de dioxyde d'azote génèrent en revanche des polluants tout aussi nocifs pour la santé.

Pour respecter les normes européennes, il faudrait diviser par deux le niveau de circulation dans le cœur d'agglomération.

Comme pour la politique du logement, nous proposons ainsi d'ouvrir un nouveau cycle, avec deux objectifs :

-Agir vite et fort pour améliorer la qualité de services des transports en commun à Paris et dans la métropole ; nous proposons d'engager avec le Gouvernement (voir les annonces du 6 mars 2013 sur le Nouveau Grand Paris par Jean-Marc Ayrault) le 3^e moment fondateur de l'aménagement de la métropole de Paris après la période Haussmann et le début de la construction du métro (1870-1910) et la période De Gaulle/Delouvrier et la construction du RER et des villes nouvelles (1965-1980) ;

Nous, socialistes parisiens, devons être les acteurs et les artisans d'un nouveau moment historique de construction de la métropole parisienne : 2010-2030.

-Lutter contre la pollution atmosphérique et ses dangers pour la santé (notamment des enfants et les plus fragiles) ; engager de manière volontariste et progressive la transition entre les moteurs thermiques (essence et diesel) et les moteurs électriques ;

Nous proposons de faire de Paris à l'horizon 2025 la ville du tout électrique.

Première proposition: 2 milliards sur les transports d'ici 2025 (1Md dans la prochaine mandature et 1Md sur 2020-2025)

Préalable de méthode : les chiffres avancés ici sont des ordres de grandeur qui devront être expertisés plus finement ; l'idée est de d'illustrer un volontarisme politique par un engagement financier qui doit marquer les esprits pendant la campagne.

Nous sommes à un moment historique dans l'histoire de Paris et de sa métropole, comme il y en arrive tous les 60 ans environ ; non seulement il ne faut pas passer à côté de ce moment historique mais c'est le rôle de Paris de jouer un rôle moteur et de marquer un fort volontarisme.

La collectivité parisienne a déjà acté de l'ordre de 500 M € d'investissement en sus de la participation annuelle au budget du STIF, dans le cadre de la participation au plan de Mobilisation et du financement de la ligne 14, décomposés comme suit :

-100 M € sur le prolongement à l'ouest du RER E pour desservir La Défense (et au-delà le Mantois), en 2009 dans le Plan de Mobilisation ;

-150 M € sur le métro de rocade Grand Paris, appelé Arc Express à l'époque, en 2009 dans le plan de mobilisation ;

-286 M sur le prolongement à St Ouen de la ligne 14 (pour dé-saturer la ligne 13), en février 2013 en Conseil de Paris (initialement seuls 200M€ étaient inscrits au Plan de Mobilisation).

Proposition : nous proposons de consacrer 2 milliards € sur les transports d'ici 2025 (en plus de la contribution annuelle « courante » de la Ville de Paris, de l'ordre de 350 M €).

-confirmation des financements prolongements ligne 14 et RER E : 286 M € et 100 M € (voire 150 M € en raison du dérapage des coûts, toujours constaté).

-augmentation de la contribution parisienne de 150 à 400 M € sur le métro Nouveau Grand Paris, justifiés par d'une part, un tronçon Sud plus long que dans la version de 2009, et d'autre part, l'engagement consécutif des tronçons sud (2020) puis Est et Nord (2023)

-extension du tram T3 : à la fois entre la porte d'Asnières et la Porte Maillot et entre le pont du Garigliano et la Porte d'Auteuil (120M pour Paris sur 200 M de coût total)

-automatisation de ligne 4 : 700 M€

-« dédieselisation » des bus de la RATP et passage progressif à l'hybride ou à l'électrique (voir proposition suivante): 150M€

-amélioration de la connexion des lignes de bus et de tram Paris-Banlieue aux portes de Paris, voire prolongement des lignes parisiennes en banlieue : 100 M € (voir également proposition sur les réaménagements des portes de Paris)

-amélioration de l'information et de la sûreté : 100M€

Cet effort sans précédent de Paris, dans l'intérêt des parisiens, doit s'accompagner d'un effort supplémentaire de la Région (préparation des élections de 2015).

Parallèlement, il faudra interpeller les élus et candidats UMP du 92 (et donc la candidate UMP de Paris) pour qu'ils s'engagent de manière équivalente, notamment sur le financement du RER E à l'ouest et sur le 1er tronçon du métro du Grand Paris.

Cette politique ambitieuse de développement d'un nouveau réseau de rocade autour de Paris doit bien sûr s'accompagner d'une politique d'aménagement qui organise la création de nouveaux quartiers, bien reliés aux nouveaux pôles de transports (voir propositions sur le volet « logement et urbanisme »).

Deuxième proposition : Paris première ville électrique d'ici 2025

Il est nécessaire d'engager une nouvelle phase de mutation des modes de déplacements dans la métropole alors que tous les indicateurs montrent que les comportements évoluent (baisse de l'usage de la voiture en petite couronne pour la première fois) (voir également en annexe les résultats de l'Enquête Globale Transports 2010).

La ville-centre doit être pionnière d'une transformation majeure du 21^e siècle : la disparition progressive des moteurs thermiques.

Proposition :

En 2025, Paris pourrait être la première ville totalement hybride et électrique dans le monde ; nous proposons un plan très ambitieux, à bâtir sur 10 ans, en lien avec la Région, la future entité métropolitaine, le STIF (qui va devenir par la loi « Autorité Organisatrice des Mobilités Durables » et qui va donc considérablement élargir son champs de compétences) et le Gouvernement (aspects législatifs et de politique industrielle). Un accompagnement « social » devra aussi être pensé, conjointement avec le Gouvernement, pour faciliter la transition vers les véhicules hybrides ou électriques pour les ménages les plus modestes.

C'est un grand projet de mutation, sur deux mandats (échéance 2025), dans le même tempo que la création du métro Nouveau Grand Paris (livraison en 2020 et 2023 des deux tronçons les plus importants).

-passage progressif aux bus hybrides ou électriques

-passage progressif aux taxis hybrides ou électriques.

-accompagnement des sociétés de location pour le passage aux véhicules électriques ou hybrides

-poursuite du développement d'Autolib dans l'agglomération

-développement du vélib électrique / création éventuelle d'un service équivalent pour les scooters électriques

-mise en place d'un Pass « Mobilité Intégral » permettant l'usage des véhicules en libre-accès, les transports en commun et les taxis électriques et ou hybrides.

-Instauration d'une Carte Intégrale Taxi :

Autolib n'est pas accessible à tous les utilisateurs potentiels, faute d'avoir un permis de conduire ou d'être en capacité de conduire. C'est pourquoi il est proposé à cette catégorie d'utilisateurs, sur le modèle de la carte intégrale de la RATP, une sorte de «forfait taxis» pour les aider à se déplacer dans la capitale.

Dans cette optique, la ville pourrait passer une convention avec la Chambre syndicale des taxis parisiens. Il serait proposé un même prix pour tout usager uniquement pour les déplacements en taxi dans Paris intra-muros. Dans un premier temps, une expérimentation pourrait être menée en week-end sur une période d'un an, avant d'en généraliser le principe. La ville participerait en fonction du quotient familial au financement du forfait taxi. La mise en place d'un tarif forfaitaire à la course en week-end, élargirait la clientèle des taxis. Ce moyen démocratiserait l'usage du taxi tout en limitant celle des véhicules personnels.

- augmentation conséquente des subventions à l'acquisition de scooters et vélos électriques (pour information, les scooters à moteur thermique sont désormais totalement interdits à Shanghai et à Pékin)

- mise en place progressive du stationnement payant pour les scooters thermiques et maintien de la gratuité pour les scooters électriques

- mise en place progressive du stationnement gratuit pour les véhicules électriques (résidents et non-résidents) et stationnement payant pour les véhicules thermiques non-résidents et résidents

- aménagement de bornes électriques sur l'espace public

- imposition de bornes électriques dans les parkings logements et bureaux (modification du PLU et sans doute nécessité d'une loi)

- accélération des conventions avec les gestionnaires de parkings privés pour l'installation de bornes électriques

- réservation d'une voie sur les autoroutes franciliennes pour le co-voiturage hybride ou électrique

- plan d'aide à la mutation pour les stations-services

Troisième proposition : poursuite des aménagements piétonniers et cyclables, les portes de Paris, la Seine, Bastille, Nation et Montparnasse

Une partie de la pollution atmosphérique provient de l'usure des pneus des véhicules automobiles. Il faut donc continuer à inciter les parisiens et les habitants de la métropole à utiliser, quand c'est possible, les modes doux : marche à pieds, bicyclettes... C'est aussi l'occasion de pratiquer une activité physique plus importante, pour des personnes qui sont souvent assises une bonne partie de la journée dans leur activité professionnelle.

- Le réaménagement des portes de Paris.

Certaines portes (La Chapelle, Bagnole, Bercy...) demeurent infranchissables alors que la vie s'organise de part et d'autres de l'infrastructure du périphérique.

Proposition : réaménagement des espaces publics des portes de Paris

Nous proposons d'engager un grand plan de réaménagement des portes de Paris, pour faciliter les liaisons piétonnières et cyclables vers les autres communes du cœur de l'agglomération. Ce serait aussi l'occasion de repenser les connexions bus, et tram le cas échéant, entre Paris et les communes riveraines.

- La Seine comme cœur de la métropole.

La Seine est l'un des vecteurs de l'identité métropolitaine. Sa mise en valeur doit se poursuivre à l'échelle de la métropole.

Proposition : faire de la Seine un trait d'union de la métropole

Nous proposons d'améliorer la fluidité des circulations douces entre Paris et les collectivités voisines bordées par le fleuve. Dans le même esprit, même si beaucoup a été engagé déjà, les canaux « parisiens » (car propriété de Paris, mais en réalité essentiellement métropolitains dans leurs parcours) doivent connaître une évolution similaire. Les réflexions devront être

poursuivies pour aboutir à la création d'un service de transport fluvial sur la Seine.

Enfin, les bords de l'eau, Seine et canaux, peuvent devenir le support de manifestations métropolitaines. Nous proposons une Fête de l'eau qui viendrait à terme renouveler la fête de la musique, le 1er jour de l'été.

-La suite de l'aménagement des places parisiennes.

Les places de Bastille et Nation pourraient être réaménagées dans l'objectif d'améliorer le confort et la sécurité des circulations piétonnières et cyclables.

Le tracé en étoile de ces places historiques et la présence d'un îlot central qui restera, au moins pour les 10 prochaines années, cerné par la pollution des véhicules à moteur thermique, ne plaident pas pour une restructuration profonde, dans l'esprit de la place de la République. Nous suggérons donc un projet phasé dans le temps qui prenne en compte sur 10 ans, l'évolution profonde de la circulation automobile à Paris.

Proposition :

Il s'agirait donc plutôt, dans un premier temps, d'un réaménagement relativement léger des places de la Bastille et de la Nation, sans modification structurelle des formes de ces places, dans le but principal d'améliorer les circulations piétonnières et cyclables, projet également mieux compatible avec le souci de sobriété budgétaire de la prochaine mandature ; dans cette hypothèse, il pourrait aussi être envisagé de remodeler le site de Montparnasse.

Nous suggérons enfin de prendre le temps de penser l'évolution de ces espaces publics majeurs avec l'évolution du cadre bâti alentour et de son occupation, dans une démarche de projet urbain global, et de faire en sorte que l'espace public soit réellement un lieu partagé par tous ses utilisateurs, aussi bien par les piétons, vélos, voitures, transports publics, par les enfants ou les usagers adultes, par les femmes et les hommes.

Dans le cadre du partage de l'espace public, nous proposons :

. Que soient organisées des marches exploratoires, lors desquelles les femmes participent pleinement à l'aménagement de l'espace public, ciblant les zones dites « à risques » dans leur quartier.

. Qu'une attention particulière soit portée à la présence d'éclairages publics performants, notamment en conséquence de l'arrêt pour limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie nocturne».

ANNEXE : PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUÊTE GLOBALE TRANSPORTS 2010

En comparaison de l'EGT 2001, on note que la pratique de la marche et des transports collectifs chez les parisiens a fortement augmenté en 10 ans. Parallèlement, l'usage de l'automobile par les Parisiens a baissé de 40 %, l'usage des transports collectifs a cru de 20 % et l'usage du vélo est passé de 1 % en 2001 à 3 % en 2010.

Les Parisiens font, chaque jour, en moyenne 4,1 déplacements. Plus qu'en 2001, et plus que tous les autres franciliens.

sur la marche : les Parisiens font 52 % de leurs déplacements à pied, et 60 % des déplacements Paris.

sur le vélo : les Parisiens font 3,1 % de leurs déplacements à vélo (1 % en 2001) et 2,2 % en 2 roues motorisés.

sur les transports collectifs : ils font 31,8 % de leurs déplacements en transport collectifs, pourcentage en augmentation de 20 % depuis 2001.

sur l'automobile : la baisse des déplacements est considérable (autour de 40 %). Cette baisse est plus forte que celle du trafic sur la même période, sans doute du fait de la croissance concomitante des transports de marchandises. Les Parisiens font 7 % de leurs déplacements en voiture.

Par ailleurs, d'autres enquêtes constatent que, depuis 2001, la circulation à Paris a baissé de 25%, soit une voiture sur 4 a disparu de la circulation dans les rues parisiennes.

Dynamique économique et emploi

Les compétences des collectivités territoriales en matière d'économie et d'emploi sont principalement dévolues à l'échelon régional. Mais la ville de Paris, de par l'importance du poids et de l'attractivité économique de la capitale, joue un rôle décisif dans ces domaines.

C'est parce que nous sommes du côté de ceux qui innovent, qui créent de l'emploi et qui montrent l'exemple par leur responsabilité sociale et environnementale que la Ville de Paris a pris et continuera à prendre toute sa place dans le développement de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de l'emploi sur son territoire.

De nombreuses actions existent déjà au plan local et sont le reflet de la vitalité économique de Paris. Ces politiques municipales de mises en réseau et de rapprochement des différents acteurs est, après deux mandats de gauche, une base solide sur laquelle s'appuyer pour marquer un nouveau temps du développement de Paris par et avec sa métropole.

La France est une grande terre d'accueil des investissements. Paris tient à ce titre son rang moteur de métropole mondiale. C'est au développement de l'économie réelle qu'une métropole comme Paris doit faire toute sa place tout en encourageant la responsabilité écologique et sociale des entreprises.

C'est parce que la métropole est l'espace pertinent pour allier efficacité économique et cohésion sociale que les politiques publiques seront avant tout menées dans ce périmètre, comme le permet le projet de loi de « *modernisation de l'action publique locale et d'affirmation des métropoles* » en discussion au Parlement.

Comment renforcer l'attractivité, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle pour tous dans l'espace métropolitain ? C'est l'un des enjeux décisifs de la prochaine mandature. Le rayonnement, les infrastructures, les moyens financiers et l'expérience de Paris doivent être placés au service de sa métropole pour un développement économique au profit de tous. Car si la capitale a un rôle moteur dans le domaine, elle a besoin des expériences, des spécificités et de la pluralité des secteurs que comprend l'ensemble de la métropole.

1/Le dynamisme économique de Paris et le soutien à ce développement

A. En chiffres

- En 2012, ce sont 25 000 entreprises qui ont été créées à Paris, auxquelles il faut ajouter 20 000 créations au titre du mécanisme de l'auto-entrepreneur, contre 2 500 disparitions.

En 2009 Paris comptait 100 000 actifs non-salariés répartis pour moitié entre indépendants et employeurs, sur un total qui dépasse les 1.200 000 actifs.

Le taux de chômage à Paris en 2012 était en moyenne de 8,5% sur les différents trimestres contre 9,9% dans le pays.

- S'agissant des typologies d'entreprises, 8 sur 10 appartiennent aux secteurs du commerce et des services, que ce soit aux entreprises ou aux particuliers. Le plus grand pourvoyeur d'emplois (plus de 150 000) est le secteur des commerces (gros, détail, réparation), juste devant celui de l'hôtellerie restauration (135 000). Deux autres secteurs, caractéristiques de Paris, sont également très implantés dans le dynamisme économique de la capitale: la recherche & développement d'une part et le milieu associatif employant 45 000 personnes d'autre part.
- Paris est également le siège de nombreuses grandes entreprises puisque la métropole est au deuxième rang mondial s'agissant de l'implantation des 500 plus grandes multinationales, juste derrière Tokyo. Les secteurs d'avenir comme la santé, la robotique, les biotechnologies, les arts de la création et certains segments du marché du développement durable, comme l'isolation des logements et le traitement des déchets, sont les autres composantes de ce dynamisme économique.
- Paris compte également nombre de TPE et de PME. C'est pour développer cette implantation, par la création notamment de pépinières de nouvelles entreprises, que beaucoup d'initiatives ont été engagées en 12 ans de mandat de la gauche à Paris.
- Paris intervient pour l'insertion dans l'emploi. En passant plusieurs conventions avec de grandes entreprises pour l'embauche de chômeurs de longue durée, le taux de contrat d'insertion des bénéficiaires du RMI était passé de 12 à 45% au cours de la première mandature de Bertrand Delanoë.

B. Les réalisations

Des choix lourds et résolus ont été faits lors des deux dernières mandatures, pour l'économie et pour l'emploi, dans le cadre des compétences de la collectivité parisienne.

- En effet, depuis 2001, les surfaces dédiées aux pépinières et aux hôtels industriels ont été multipliés par 8. Le Plan local d'urbanisme parisien, adopté en 2006, prévoit à l'horizon 2020 la réalisation de deux millions de m² d'activités économiques.
- La création d'un label Paris, représentant plus de 3 000 emplois créés dans 20 incubateurs de la ville. En soutenant la création d'entreprises innovantes dans des secteurs en forte croissance, et en récompensant celles qui développent le tissu économique, ce label est un outil au service du développement économique de la capitale. Avec les autres incubateurs parisiens, les entreprises innovantes ainsi hébergées ont généré un chiffre d'affaires de 800 millions d'euros par ans et plus de 7.300 emplois directs créés sur les 10 dernières années.
- La création du réseau Silicon Sentier, regroupant 170 entreprises et visant à promouvoir de jeunes entreprises innovantes a notamment donné lieu, avec le concours de la région francilienne, à la conclusion d'un accord entre la Ville et Google pour que ce dernier investisse près d'un million d'euros dans un nouveau centre dédié au numérique en plein cœur de Paris et pouvant accueillir plus de 200 start-ups.
- Le projet « Paris Capitale Numérique », qui pourrait accueillir à la Halle Freyssinet jusqu'à 1 000 start-ups et qui reste à concrétiser dans la prochaine mandature.
- Les forums pour l'emploi, qui réunissent des entreprises et organismes de formation à la rencontre des demandeurs d'emplois. Ils qui se tiennent chaque année sont de vraies réussites puisqu'ils attirent en moyennent plus de 55 000 personnes et se concluent par 5 000 à 6 000 embauches dans les mois suivants (Paris pour l'Emploi).
- L'ADIE, qui est une association soutenue par la Ville et reconnue d'utilité publique, aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

2/Comment soutenir demain le développement économique et l'emploi dans Paris ?

Plusieurs axes de propositions peuvent être développés en prenant appui sur la compétence et les expériences de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement.

A. Sensibiliser la jeunesse à la création d'entreprises dès le lycée

Pendant longtemps l'initiation économique des élèves du secondaire s'est cantonnée aux rudiments de la macro-économie. Il faut aussi promouvoir, davantage que par le seul stage d'observation, la culture du projet et l'esprit d'initiative avant l'entrée dans l'enseignement supérieur. En effet, selon plusieurs études près de la moitié des moins de 30 ans souhaiteraient créer leur entreprise or trop peu d'entre eux ont été sensibilisés au cours de leurs études secondaires aux enjeux de la création d'entreprise.

La question se pose donc de savoir quels dispositifs d'aides, de rencontre, de mise en réseau d'expériences nous pouvons mettre en place en direction de la jeunesse parisienne et de celle de la métropole pour inciter à la création d'entreprise et donner très tôt les éléments concrets de ce que cela implique.

B. Faire de l'emploi des jeunes une priorité.

Nous proposons que la Ville participe à une étude auprès des entreprises parisiennes sur le niveau d'information et les éléments de blocage rencontrés dans l'accès aux dispositifs « emplois d'avenir » et « contrats de génération » afin de développer le champ des bénéficiaires. Cette étude devra permettre également de s'assurer de la diversité des bénéficiaires en termes de milieu social, de parcours universitaires et de lieu d'habitation. Nous proposons également que des ressources humaines et financières soient consacrées à la mise en relation des jeunes sans-emplois avec les entreprises désireuses d'accueillir des emplois d'avenir ou de signer des contrats de génération.

C. Dynamiser l'emploi féminin

Nous proposons de soutenir et de valoriser l'entrepreneuriat féminin. La Ville de Paris a mis en place des incubateurs et autres dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement adaptés au soutien aux femmes qui souhaitent créer leur entreprise. Il existe notamment Paris Pionnières, mais il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin et d'accroître le soutien, logistique notamment, à ce type d'incubateur et également de faciliter les dispositifs d'accompagnement aux femmes en cours de création de leur entreprise ou venant juste de la créer (aide à la formation à la création d'entreprise, plate-forme d'accueil ou hôtels d'hébergement d'entreprise ayant noué des partenariats avec des lieux de garde d'enfants, etc.) afin que les contraintes familiales ne soient pas des freins à leur capacité et motivation à la création d'entreprise. A terme, ces dispositifs pourraient être généralisés afin de permettre aux hommes, impliqués dans la vie familiale, d'en bénéficier.

D. Favoriser de nouvelles sources de financement pour les entreprises et offrir à l'entrepreneur un accompagnement «global» et sur mesure

Accompagner un nouvel entrepreneur, c'est l'aider à formuler son idée, la confronter au marché, à rechercher des investisseurs en concevant un plan d'affaires réaliste et attractif. Pour les micro-entreprises naissantes, dont les moyens financiers sont limités, on peut combiner des moyens bénévoles (seniors ou parrains expérimentés) et des moyens rémunérés mais accessibles par une plus grande coordination entre les acteurs parisiens concernés (Municipalité, CCIP, acteurs privés) en termes d'information et de sources de financement.

Nous proposons de mieux mobiliser les différentes formes de financement existantes et de favoriser l'émergence de nouvelles sources de financement pour les entrepreneurs aux différents stades de leur développement. Les services du Développement Economique de la Ville doivent devenir un véritable lieu de conseil et d'orientation pour les entrepreneurs.

En cette période de crise, l'accès au financement est devenu une question vitale. La création de la Banque Publique d'Investissement est à ce titre une première réponse très importante. Elle a pour mission de favoriser l'activité des PME, de promouvoir l'innovation et la recherche et de renforcer la participation des PME dans la commande publique.

La mise en place d'une instance examinant l'utilisation des différentes aides publiques attribuées par les différentes collectivités publiques, pourrait être de nature à réorienter les aides vers les secteurs et les entreprises qui en ont le plus besoins. De la même manière, c'est en appréciant l'utilisation des aides publiques au regard des besoins et du comportement écologique et social (emploi) des bénéficiaires que nous pourrions utilement en apprécier l'impact.

Les Business Angels, particuliers qui investissent leurs fonds et communiquent leur expérience pour la création d'entreprises, constituent une source qui a connu un véritable essor depuis le début des années 2000. A titre d'exemple l'association Paris Business Angels réunit 150 investisseurs en 2012, elle a financé 138 entreprises depuis 2004.

Le financement participatif, parfois appelé « financement 2.0 » dans la mesure où il fait appel à des sites internet d'intermédiation, mériterait d'être beaucoup plus développé à Paris ; l'appel peut être largement ouvert, ou réduit à un cercle de réseaux de contact et d'amis. Le degré d'implication des internautes peut être très variable, allant du simple soutien financier à la véritable collaboration et coproduction avec le créateur.

France Active, financée par la Caisse des Dépôts met à disposition des associations, des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des TPE, des cautions d'emprunt, de prêts à taux 0, des avances sur subventions ainsi que des conseils en gestion, des formations, des outils de gestion et de fiches pratiques. Il faut aller à la rencontre des jeunes entrepreneurs pour qu'ils puissent bénéficier du dispositif « Paris Innovation Amorçage », outil d'aide à l'ingénierie et de soutien financier à l'installation, qui mériterait d'être renforcé.

Enfin, nous proposons de développer d'avantage le « co-working ». La mutualisation des moyens «co-working» s'adresse à tous les travailleurs indépendants mais aussi aux télétravailleurs, start-up, associations, étudiants, chercheurs. Le « co-working » permet de mutualiser un espace de travail, sa logistique mais également un réseau professionnel, outre que ces espaces favorisent intrinsèquement les synergies, leur accessibilité est grandement facilitée grâce à des prix de loyer modérés. En effet, les «coworkers» entrent dans une logique de coopération permettant les échanges de compétences et des partenariats ponctuels ou pérennes. A Paris, il est prévu 31 centres de coworking en 2014.

E. Stimuler toutes les formes d'innovation dans l'entreprise

En matière d'innovation, il faut faciliter le passage de la conception à l'application dans l'industrie et les services. Car elle concerne non seulement les produits mais aussi l'organisation, les systèmes de relation (développement des réseaux sociaux), la gestion des flux (collecte et recyclage) et aussi les nouveaux concepts de commerce et de services (Velib, Autolib).

La couverture de Paris en très haut débit [dans les réseaux hertziens (4G) et la fibre optique (FTTH)], permettra d'offrir de nouveaux services en concertation avec les usagers.

Plusieurs incubateurs sont à la pointe de l'innovation parisienne, leur mission première étant de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création d'entreprises innovantes valorisant les compétences et les résultats des laboratoires des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur. A ce titre, il nous semble que les travaux de l'Ecole de Physique et de Chimie de Paris, internationalement reconnue, sont insuffisamment valorisés, tant du point de vue de la recherche « pure » que de l'innovation scientifique et technique. Nous proposons un plan de valorisation de ce joyau de la recherche parisienne, qui comprenne notamment la création d'un incubateur d'entreprises.

F. Développer de nouvelles offres pour la formation supérieure et la formation continue.

La Ville de Paris gère plusieurs écoles dont la qualité de l'enseignement est reconnue au-delà de nos frontières. Beaucoup a déjà été fait pour la rénovation des écoles tournées vers les métiers d'art (Ecole Boule notamment).

Nous proposons :

- Dans les écoles tournées vers les métiers d'art, de développer la partie incubateurs et pépinières ;
- De renforcer le rayonnement de l'Ecole de Physique et de Chimie de Paris dans un projet global (voir proposition du paragraphe précédent) ;
- D'accélérer la constitution d'un grand pôle de formation autour de la gestion durable de la ville réunissant notamment l'Ecole Du Breuil, l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris et l'Ecole Professionnelle Supérieure des Art Graphiques et d'Architecture ;
- d'étudier la création d'une nouvelle école autour des techniques du numérique au sens large, l'un des fleurons du développement économique de Paris.

L'idée est, par ses grands établissements, d'attirer les étudiants étrangers, de développer la recherche et l'innovation, de créer des incubateurs d'entreprises et de proposer une offre de formation professionnelle.

La création de nouveaux statuts d'établissements publics, reliés à la Ville mais autonomes dans leur gestion, permettrait probablement de faciliter les évolutions souhaitées.

G. Avoir une action ciblée d'aide aux commerces

Durement concurrencés par Internet et le low-cost, Paris doit soutenir activement ses commerces auxquels les parisiens sont profondément attachés notamment dans leur diversité.

Nous proposons :

- De permettre à tous les commerçants de bénéficier du numérique en ayant un accès très haut débit ;
- De mettre en place des formations, en lien avec les associations de quartiers commerçants, pour l'utilisation des outils internet en les informant des avantages à combiner leurs activités avec ces outils (notamment par les services de la CCIP) ;

- De prendre en considération les paramètres de localisation des commerces dans l'urbanisme parisien en fonction de ces nouvelles technologies ;
- De favoriser le développement du commerce à valeur ajoutée (magasins bios, marchés)
- De poursuivre et renforcer la politique de maîtrise de certains locaux de rez de chaussée, soit pour éviter la mono-activité, soit pour lutter contre la disparition des commerces.

H- Renforcer l'attraction internationale de Paris

Le rayonnement international de Paris place la capitale dans une émulation/compétition avec les autres grandes capitales mondiales.

Selon l'observatoire international des investissements (juin 2012), Paris se situe sixième rang du classement global, sur l'ensemble des critères En 2011. New York, Shanghai et Londres conservent leurs places de leaders. Autre résultat encourageant pour la capitale française : elle reste dans le trio de tête en termes d'image positive spontanée, avec 33% (+10% par rapport à 2011), derrière New York (54%) et Londres (43%).

La sensibilisation des entreprises à l'exportation et à l'internationalisation est insuffisante (moins de 5% des entreprises françaises sont exportatrices). Pourtant avec ses marques de luxe, Paris occupe une forte position à l'international. C'est donc au niveau des PME que l'effort principal de sensibilisation et de formation est à produire.

De même Paris doit développer sa dimension attractive en direction des étudiants étrangers (qui constituent déjà plus de la moitié des effectifs des trois grandes écoles « parisiennes » de management : ESCP Europe, ESSEC, HEC).

I- Soutenir l'économie sociale et solidaire

Ces 10 dernières années, 500 000 emplois ont été créés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, qui recouvre tous les domaines économiques (services, industrie, mutuelles...), et représente 10% de l'emploi salarié. La cause de la bonne tenue économique de ces entreprises provient de la faible pression qu'imposent les détenteurs du capital et de l'obligation de concilier intérêt collectif et performance économique. Avec des décideurs ancrés localement et une juste répartition des résultats en leur sein, ces entreprises sont liées à leur territoire sans rachat ni délocalisation possibles.

C'est pour leur finalité et leur utilité que Paris doit redoubler d'efforts pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, ce sont plus de 12 000 entreprises de l'ESS employant plus de 150 000 salariés qui sont sur le territoire parisien. Proposons pour demain un dispositif facilitant la création et l'accompagnement de société soit mis en place pour ce secteur. Plusieurs secteurs de l'ESS pourraient ainsi se voir renforcer, comme les coopératives de production d'HLM qui produisent plus de la moitié des logements en accession sociale et propose une sécurisation accrue à la revente, au rachat et au relogement.

Les deux principaux obstacles au développement de l'ESS sont d'une part la difficulté pour les entreprises à se constituer des fonds propres et à accéder au crédit, et d'autre part la cherté des loyers des locaux d'activité.

Nous proposons de créer au sein de la Maison de l'emploi de Paris un département consacré à l'Economie sociale et solidaire qui aura pour mission :

- de constituer un label des entreprises parisiennes de l'ESS - Paris ESS- ; portail unique qui permette de mettre à disposition un annuaire rapprochant les publics des services qu'ils recherchent
- de soutenir la création d'entreprises coopératives, en constituant, en liaison avec l'Union régionale des SCOP (URSCOP) et l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), un fichier des entreprises parisiennes à transmettre (entreprises en difficultés ou entreprises sans solution de reprise suite au départ en retraite du dirigeant) et en facilitant aux salariés concernés l'accès à des formations à la reprise ;
- de favoriser le financement de projets dans le domaine de l'ESS à Paris, notamment en passant une convention de partenariat avec les banques coopératives et mutualistes parisiennes afin d'améliorer les conditions d'octroi des crédits et de les inciter à soutenir ce secteur ;

Dans le domaine de l'habitat social :

- favoriser l'habitat social coopératif, en procédant notamment à la création d'une coopérative municipale de production d'HLM ayant pour mission de permettre aux parisiens à revenus modestes de s'inscrire dans le parcours sécurisé de l'accession sociale à la propriété et en inscrivant la production de logements sociaux en accession comme une priorité de la Ville pour la mandature ;
- adopter une politique volontariste en matière de fixation des loyers des locaux d'activités situés en pied des immeubles des bailleurs sociaux dépendant de la Ville, afin de favoriser les locations aux entreprises relevant de l'Economie sociale et solidaire, auxquelles des loyers modérés correspondant à 50% des prix du marché seront consentis, dès lors que lesdits locaux sont restés vides depuis plus de six mois, et ce afin de rétablir la primauté de l'impact social dans la gestion de ces locaux ;

Dans les autres secteurs de l'ESS également :

- renforcer les politiques de santé et de prévention en facilitant le développement de la présence des centres de santé mutualistes sur le territoire parisien ;
- donner aux mairies d'arrondissement la compétence et les moyens de développer les régies de quartier, les épiceries solidaires, les AMAP, les boutiques de commerce équitable, les recycleries et les ressourceries, spécialement dans les quartiers Politique de la Ville, afin de renforcer les solidarités locales au plus près des besoins des parisiens ;

3/Pour un développement économique au service de la cohésion sociale, au sein de la métropole

C'est bien parce qu'à l'international les investisseurs ne font pas la différence entre Paris et sa région qu'il faut agir pour une véritable gouvernance du développement économique. Comme Paris est la vitrine de la métropole, elle doit prendre toute sa part dans ce développement.

Les politiques économiques doivent connaître un nouvel âge de la coopération dans la métropole, par-delà les enjeux d'innovation et recherche.

- le développement de pépinière et d'hôtels industriels sur le territoire métropolitain. De la même manière, Paris jouit d'un grand réseau d'écoles d'art dont 2 000 élèves sortent diplômés chaque année. Ces créateurs connaissent souvent de grandes difficultés à s'installer et le foncier disponible sur la métropole devrait donner lieu à des parcours métropolitain entre lieu de vente et lieu de production, entre création et exposition.
- un recensement des friches disponibles et adaptées pour chaque secteur économique sur l'espace métropolitain est un préalable indispensable à toute politique de soutien à l'innovation et au développement économique.
- Paris donnera toute l'impulsion nécessaire à la nouvelle Métropole de Paris pour que celle-ci développe une stratégie d'attrait et d'accueil des investisseurs étrangers. A ce titre il faudra rationaliser les structures dédiées à l'attractivité internationale.
- Il convient d'ouvrir tous les grands chantiers métropolitains de demain à tous les habitants de la métropole par des clauses d'insertion et permettre par la même à des parisiens d'aller travailler sur des projets métropolitains en dehors de la capitale et inversement.

La Jeunesse

Depuis 2001, la ville de Paris a mené une politique ambitieuse en direction de l'enfance et des familles : places en crèches, logement social, équipements municipaux.

Cependant, des besoins demeurent ou sont apparus : accueil de la petite enfance, périscolaire (réforme des rythmes éducatifs), extra-scolaire, place des adolescents, familles monoparentales ou précaires.

Paris doit aussi proposer une politique en direction des jeunes adultes (16-25 ans), en particulier les étudiants, afin de continuer à attirer des forces vives.

1/ L'accueil de la petite enfance

L'augmentation du nombre de crèches a répondu aux besoins des familles parisiennes, et a sûrement contribué à la dynamique démographique créant par là une demande toujours aussi voire plus importante. L'accueil du petit enfant (moins de trois ans) constitue toujours une demande pressante des familles ou des jeunes ménages parisiens, un marqueur de la qualité de l'action municipale pour l'opinion publique et un moyen pour la majorité de gauche de promouvoir l'indépendance des femmes.

Comme dans de nombreux domaines, ce besoin en équipement se heurte au manque de place, aux contraintes budgétaires et aux délais de la planification.

Bilan : d'ici fin 2013, 33 000 places en crèches dont 4 500 places créées entre 2008 et 2013.

Or, il faut noter que la population des assistant(e)s maternel(le)s n'augmente pas assez pour répondre au besoin d'accueil des petits enfants ; en outre, cette population vieillit. La mandature de 2014 devra non seulement porter un regard attentif aux assistant(e)s maternel(le)s existants mais aussi promouvoir l'exercice de ce métier et son évolution notamment auprès des hommes pour en assurer une plus grande mixité et lutter ainsi plus efficacement contre les stéréotypes dans l'éducation dès le plus jeune âge.

En effet, cette offre d'accueil des petits enfants est à la fois un moyen de répondre à la demande mais aussi une activité professionnelle à développer. Ce mode d'accueil peut proposer des horaires plus souples que les crèches collectives répondant ainsi aux besoins de certains parents parisiens aux horaires décalés.

- Faire le point sur le nombre et la répartition des assistant(e)s maternel(le)s dans la ville : actuellement, il y a plus d'assistant(e)s maternel(le)s à l'ouest qu'à l'est de Paris. Développer l'offre à l'est (mixité sociale)
- Promouvoir cette activité : informer les personnes qui pourraient être intéressées par cette activité, informer les parents (**dépasser le cadre de l'arrondissement et même du secteur infra-arrondissement** : utiliser mon.enfant.fr en partenariat avec la caf)
Rechercher et proposer des locaux pour les personnes dont les appartements sont trop petits (ex. les emplacements commerciaux en bas d'immeubles de logements sociaux)
- Proposer un accompagnement dans l'installation et le développement de l'activité des assistant(e)s maternel(le)s : cela pourrait aller jusqu'à un accompagnement (et non l'organisation) de la création de regroupement d'assistant(e)s maternel(le)s (« Maison d'assistantes maternelles »)
- Liens entre les assistant(e)s maternel(le)s et les équipements tournés vers la petite enfance (bibliothèques, ludothèques, voire conservatoires, etc)
- Valoriser la mutualisation des expériences entre assistantes maternelles agréées au sein des PMI et en lien avec les crèches

L'effort important des deux précédentes mandatures en faveur de l'offre de places de crèches doit bien évidemment être prolongée puisque ce mode de garde répond aux besoins et à la demande des parents. Un objectif chiffré (au moins 4 500 places) doit être annoncé. Dans les crèches municipales et dans les crèches conventionnées (par le biais des objectifs fixés par la mairie), il faut insister sur les solutions permettant de s'assurer que les places existantes sont toutes utilisées le plus longtemps possible.

Dans cette perspective et pour améliorer le service de la petite enfance proposé aux parisiens, il apparaît nécessaire d'adapter les horaires de garde à la vie réelle des familles parisiennes.

Enfin, une analyse de l'offre actuelle devra permettre de la développer dans les quartiers où le besoin s'en fait le plus sentir en proportion.

- Augmenter le nombre de places de crèches municipales, associatives et parentales de 4 500 places sur la mandature, en prenant en compte la répartition des places existantes
- Améliorer le taux d'occupation des places existantes
- Les crèches municipales proposeront des plages horaires élargies (jusqu'à 6 h 30 à 21 h) mieux adaptées au rythme professionnel des parisiens.

2/ L'offre périscolaire et extra-scolaire : de la maternelle aux adolescents

Ce point fait déjà l'objet d'un travail important de la part de l'équipe en place et des directions administratives concernées en ce qui concerne la réforme des rythmes éducatifs pour [la maternelle et l'élémentaire](#).

Périscolaire et extra-scolaire

Actuellement, les établissements d'accueil sans hébergement parisien n'ont pas l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports.

Paris a privilégié d'autres types d'actions que le périscolaire classique : profs de la ville de P, études surveillées. Ressource financière : la Caf de Paris peut co-financer cette offre. Elle peut aussi apporter son expertise pour copiloter les projets (définition d'objectifs pour les structures proposant des activités pour les enfants et les jeunes, contrôle de ces objectifs)

Adolescents

Plusieurs maires d'arrondissement ont noté un déficit d'offre de services vers les familles comprenant des adolescents.

Or, il est noté que l'offre traditionnelle d'activité vers les adolescents (cours et activités collectifs) sur les temps extra-scolaires perd de plus en plus son attractivité.

En outre, sur ce point aussi, le développement de l'offre se heurte rapidement aux contraintes, budgétaires et d'espace libre. La ville doit donc adopter une offre différente, plus fondée sur l'animation de la vie sociale que sur l'offre de services, en proposant des « projets » qui pourraient fédérer plusieurs acteurs : adolescents et leurs familles, association, centres d'animation ou centre sociaux.

Il s'agit aussi de faire évoluer les mentalités des parisiens, qui adoptent plutôt un comportement consumériste qu'une demande d'« animation de la vie sociale » dans laquelle ils seraient acteurs.

Cependant, cette solution a pour avantage de faire appel à des structures plus légères et peut-être plus adaptables qu'une offre de service élaborée de manière plus ou moins déconcentrée par les services de la mairie.

Pour exemple, la mairie d'Aubervilliers diffuse sur son site internet un appel à projet en direction des associations (dans ce cas, il s'agit de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires mais cette démarche s'adapte à l'organisation de l'extra-scolaire).

Aujourd'hui, près d'un tiers des jeunes Parisiens ne peuvent partir en vacances, faute de moyens financiers suffisants. C'est afin de réduire cette inégalité que La Ville de Paris accompagne avec le dispositif «Paris Jeunes Vacances» les jeunes Parisiens âgés de 16 à 30 ans en offrant chaque année à 1 000 jeunes une aide financière de 100 euros (200 euros pour les jeunes rencontrant des difficultés sociales et financières particulières).

A l'avenir, cette aide financière mériterait d'être mieux ciblée sur les jeunes ne pouvant effectivement pas partir en vacances faute de moyens.

Plusieurs propositions permettraient d'atteindre cet objectif de meilleur ciblage :

- restreindre l'éligibilité au dispositif selon un plafond de ressources ;
- faire participer les associations connaissant particulièrement bien les questions d'exclusion et de pauvreté (publicité du dispositif, aide pour remplir le dossier auprès des familles en difficulté, groupement de dossiers de candidatures considérés comme prioritaires ...);
- revoir le montant de l'aide : un seul montant, de 200 euros, quitte à réduire le nombre de bénéficiaires.

L'entrée en sixième est une étape essentielle. Elle symbolise la fin de l'enfance et les premiers pas dans un parcours initiatique balisé par de nombreuses découvertes : un nouvel environnement et un nouveau rythme scolaire, l'apprentissage d'une nouvelle autonomie etc. Ces « pré-ados » et ados ont cependant besoin d'être « accompagnés » dans ces nouveaux apprentissages et pas seulement par leur famille bien sûr, l'institution scolaire certainement, mais aussi par la Ville sur leur temps de « désœuvrement ».

L'intervention de Paris dans ces domaines doit évoluer vers une relation plus partenariale et plus déléguée, fixant les objectifs et les moyens à des partenaires afin de mutualiser les moyens des différents intervenants. Il faut inventer des services innovants pour ces jeunes parisiens. Les équipements existent. Il faut trouver des espaces de liberté à investir, sous l'égide d'adultes. Il ne faudra pas chercher à leur proposer uniquement de l'activité à tout prix. En effet, le jeune sportif ou le jeune musicien peut trouver aujourd'hui une offre correspondant à sa demande. Tout comme l'adulte, ces très jeunes gens ont le droit et le besoin de ne « rien faire » et de le partager avec leurs ami(e)s. Dans ce domaine, il faut contractualiser avec les associations d'éducation populaire, centres sociaux, associations de proximité. Au sein même des collèges, on peut sans doute envisager de revoir la mission « d'Action collégiens », mutualiser les équipes sur un établissement par arrondissement le mercredi après-midi et sur les vacances intermédiaires pour créer un « mini foyer ». Un espace d'échanges et de socialisation qui corresponde à leurs attentes et diminuerait sans doute la déambulation sur l'espace public ou l'isolement au domicile.

Le travail de réflexion sur le périscolaire et l'extra-scolaire maternel et élémentaire pourra aussi apporter des éléments pour l'adolescence avec le développement d'un projet socio-éducatif de trois à 16 ans.

En matière d'équipement, Paris ne dispose que d'un centre social/ 66 000 habitants alors que la moyenne française s'élève à un centre social/ 31 000 habitants

Les centres sociaux parisiens sont essentiellement dans le quart Nord-est de Paris.

Une réflexion doit être menée sur leur répartition. Si les arrondissements de l'Ouest paraissent mieux doter en équipements, il ne faut pas oublier l'enjeu de mixité sociale qui existe aussi dans ces quartiers et la nécessité d'offrir des activités aux enfants des classes moyennes voire des classes populaires qui habitent dans les arrondissements les plus « riches ». La « cherté de la vie » de certains quartiers est souvent avancée pour expliquer l'impossibilité d'y installer du logement social.

Le développement du nombre des centres sociaux ou même des « structures de voisinage » (projets portés par une association concernant l'animation d'un quartier) doit reposer sur la recherche de partenariat avec les associations et sur l'utilisation des équipements publics existants.

Les foyers monoparentaux

A Paris, 28 % des foyers sont monoparentaux, jusqu'à 45 % par endroit. La monoparentalité concerne des femmes seules avec enfants dans 85 % des cas. Les parents célibataires y ont plus souvent un revenu d'activité que dans le reste de la France. Compte tenu du coût élevé du logement, les foyers monoparentaux inactifs sont plus précaires et se concentrent dans l'Est parisien.

Paris propose déjà une aide spécifique aux foyers monoparentaux, Paris Logement Familles Monoparentales (allocation mensuelle sous condition de ressources).

De même, la structure de la famille est prise en compte dans l'examen des demandes de place en crèche afin de permettre aux parents célibataires de ne pas s'éloigner du marché du travail.

Outre la prise en compte des revenus du ménage dans les tarifs des activités offertes aux jeunes parisiens, le développement des offres d'activités enfants et adolescents dans le cadre d'une proposition plus globale d'accompagnement des familles permettra de répondre aux besoins des foyers monoparentaux. L'isolement des parents célibataires est à la fois une question économique et sociale et un problème spécifique pour les enfants auquel doit répondre une politique de la jeunesse de mixité sociale.

- Confirmer la décision de faire agréer les établissements en trois ans : d'abord la maternelle, puis l'élémentaire.
- Travailler avec les associations existantes (associations d'éducation populaire, fédération des centres sociaux) qui proposent des « projets éducatifs » plus que de simples services
- Profiter du travail sur le périscolaire maternel et élémentaire pour réfléchir aussi sur l'extra-scolaire (pendant les vacances) et les adolescents ;
- Mettre en œuvre une démarche participative avec les familles et les structures existantes ;
- Créer ou accompagner la création de structures légères, centres sociaux, centres d'animation ou « structures de voisinage ».
- Proposer un appui psychologique spécifique aux foyers monoparentaux confrontés à une pression plus forte que les autres parents.
- Implanter dans chaque arrondissement une structure d'informations et d'échanges telle que le Pôle Parents du 4^{ème} arrondissement.

3/ La vie étudiante : une spécificité reconnue

Une nouvelle délégation à Paris pour aider les étudiants

Avec l'arrivée de Bertrand Delanoë, pour la première fois une municipalité consacre une délégation à la vie étudiante. Avec sa très ancienne tradition étudiante et ses 325000 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, Paris faisait ainsi le choix logique d'entreprendre une action spécifique en faveur du monde étudiant. Dans ce domaine également, le rattrapage a été au rendez-vous.

Le logement, sujet de préoccupation essentiel des étudiants, a bénéficié d'un traitement d'envergure et adapté avec le financement sur les deux mandatures de 7 800 logements, soit précisément l'objectif fixé. La Ville aide également à hauteur de 900 € les boursiers qui s'installent pour la première fois dans le parc privé, avec l'A.I.L.E.

Des accompagnements spécifiques aux initiatives étudiantes, en particulier en matière de projets associatifs ont été mis en place dans le cadre des Maisons des initiatives étudiantes dont la 3^e prévue dans la mandature devrait voir le jour dans le cadre du campus Condorcet (18^e arr).

Afin d'encourager la mobilité internationale, la Ville finance un complément aux bourses Erasmus dont le montant varie en fonction de la durée du séjour. Dans le domaine du numérique, la Ville a investi dans de nombreux outils, permet à tous les étudiants de Paris d'accéder gratuitement au Monde et à ses archives, et développe une application permettant la géolocalisation des établissements, des équipements et des différents services existants, susceptibles de faciliter la vie des étudiants.

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés a également fait l'objet d'actions de la ville de Paris, première ville universitaire à mener une politique en la matière et de cette ampleur. Elle crée un équipement spécifique mettant en relation étudiants et entreprises, apporte un soutien aux associations, organise un forum dédié aux jeunes diplômés, finance des outils numériques, et accompagne des dispositifs développés dans certaines universités.

Des actions à poursuivre ; Propositions :

-Maintenir le ratio d'environ 10% des logements financés à Paris à destination des étudiants. Dans ce cadre, certaines résidences étudiantes pourraient comprendre des ateliers et studios de répétition pour les étudiants dans les filières artistiques et musicales.

-Afin de s'inscrire dans le contexte métropolitain, construire les résidences de part et d'autre du Périphérique, sur les terrains bordant les canaux puisque ceux-ci sont propriété de la ville de Paris.

-Au chapitre des conditions de travail, généraliser l'utilisation des salles de restaurant du CROUS en dehors des créneaux d'occupation habituels, afin de servir de salles de travail par exemple.

-Contribuer par un soutien financier aux établissements à un aménagement des parties communes beaucoup plus accueillant et convivial sur le modèle du learning center d'Assas par exemple. Des concours d'architectes pourraient être lancés à cette occasion.

-Dans le domaine de la mobilité internationale, s'appuyer sur les jumelages existants entre Paris et d'autres capitales pour développer des projets propres à la vie étudiante : facilités d'échanges, d'hébergement etc

-Regrouper sur le même support la carte étudiant unique et le Pass Navigo

En deux mandatures, l'apport de la ville de Paris a été conséquent. Il se concrétise surtout par des actions visant à simplifier la vie des étudiants. C'est bien sur ce terrain qu'ils expriment le plus d'attentes au quotidien. Faciliter la vie, contribuer à améliorer la qualité de vie de chaque parisien, telles doivent être les priorités du nouveau mandat.

Services publics – Services aux parisiens

La gauche a toujours marqué son action au niveau national comme au niveau local par la mise en place de services publics multiples, garants de l'égalité entre les citoyens et de la qualité de vie. Son statut particulier, sa taille critique, le niveau de ressources dont dispose Paris et la volonté politique de la majorité municipale permettent à la ville de proposer des services publics nombreux, de qualité et de mener de larges politiques de solidarité. C'est sans aucun doute l'un des facteurs qui concoure à l'attractivité de Paris et qui explique la venue de nouveaux habitants depuis plusieurs années.

Depuis 2001, ces services se sont développés, adaptés et diversifiés en fonction des besoins et des attentes des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi afin de les protéger dans une période où le pays subissait 10 années de droite dure. Aujourd'hui, la crise rend plus que jamais pertinent le choix de la majorité municipale de garantir à chacune et à chacun l'accès à des services de haute qualité et à des politiques de solidarité protectrices. Mais après deux mandats de rattrapage, la période qui s'ouvre sera marquée par deux données qu'il faut prendre en compte dans notre approche des services publics parisiens.

-Avec une plus grande difficulté à trouver du foncier disponible et la nécessité de hiérarchiser les investissements, le développement de nos services publics ne pourra plus passer par la construction régulière de nouveaux équipements. Cet objectif devra être poursuivi en inventant d'autres moyens.

-Les attentes de nos sociétés évoluent. La demande d'adaptation des services, de facilité d'accès accrue, de personnalisation est maintenant une réalité. C'est un phénomène généralisé dont la sociologie parisienne est pleinement représentative. La capacité de la Ville à assurer des services publics aux Parisiens, à améliorer la qualité de vie contribuera à faire de Paris la ville pour tous que nous revendiquons.

I/ Faciliter l'accès aux services et aux prestations.

L'enjeu de l'information sur les services et les prestations est essentiel. Trop de parisiens ignorent les possibilités que Paris leur offre, faute d'avoir eu accès à l'information. Et c'est bien souvent lorsqu'un besoin apparaît que la recherche d'information débute, sans bien savoir où s'adresser, en particulier pour tous les parisiens les plus éloignés des réseaux d'informations

(personnes âgées, populations en rupture sociale etc). Des efforts substantiels ont pourtant été accomplis ces dernières années en ce domaine en tendant vers la centralisation des ressources auprès de guichets uniques dans les mairies mais aussi grâce au site internet paris.fr, très complet, au 3975 et au réseau de mobilier urbain (panneaux d'informations et d'affichage). Cependant, la centralisation doit être poursuivie car certains services sont encore les uniques interlocuteurs susceptibles de délivrer l'information.

Propositions :

-achever l'inventaire des sources d'information afin de mener à terme la centralisation, en particulier auprès des guichets dans les mairies d'arrondissement.

-organiser une vaste campagne auprès des Parisiens afin de les inciter à se renseigner sur les services et prestations assurés par la Ville. Par voie d'affichage sur les panneaux municipaux et diffusion d'un document dans tous les lieux municipaux. Des opérations régulières d'information générale pourront également avoir lieu sur la voie publique à l'image des opérations thématiques qui se déroulent déjà.

A titre expérimental, à l'instar d'autres villes françaises ou métropoles européennes, délocaliser par quartiers ou ensemble de quartiers, à des horaires adaptés et une à deux fois par semaine, les guichets uniques des Mairies d'arrondissements, par la création de structures mobiles dûment équipées (véhicules électriques ou stands) dans lesquelles un ou deux agents de la Ville de Paris formés garantiront aux parisiennes et parisiens n'ayant pas accès aux réseaux et équipement existants, un relai d'information municipal exhaustif au plus près de chez eux

-un guide des services et prestations pourrait être à disposition, non seulement bien sûr dans les lieux municipaux mais également dans les kiosques à journaux.

2/ Les besoins évoluent, les services aussi

Les besoins de services évoluent, que ce soit en raison de l'émergence de nouvelles attentes ou de la nécessité de s'adapter à un nouvel environnement. La gamme des services et des prestations obligatoires ou décidées par la majorité municipale est vaste et de plus en plus complète. Pourtant, dans plusieurs secteurs, des besoins demeurent ou apparaissent.

Propositions :

-dans le domaine de la santé de proximité, une offre alternative aux urgences trop souvent sollicitées inutilement et accessible au plus grand nombre peut être portée par la ville. Ces « maisons de santé » de proximité pourraient trouver leur place dans le parc social. Sous forme d'associations à but non lucratif regroupant différentes spécialités, elles doivent permettre d'apporter une réponse aux besoins en matière de santé, en particulier dans des quartiers qui deviennent de véritables déserts médicaux, notamment en matière de contraception et d'avortement. Nous proposons que soit renforcée la communication en matière de droits reproductifs. Les « Maisons de santé » devront être en lien avec les centres de planification familiale, ainsi que les médecins de ville compétents, des praticien-ne-s formé-e-s et spécialisé-e-s en la matière. Il s'agit donc de mettre en réseau les différents acteurs-trices de l'accès aux droits reproductifs. Les « Maisons de santé » doivent être en mesure de rediriger les filles et les femmes souhaitant des informations en matière de contraception et d'avortement. Le statut associatif doit permettre une aide de la ville, par exemple sous forme de subvention compensatrice de loyer.

-dans le domaine des droits, compléter l'offre de Point d'Accès au Droit existante. Ces structures qui ont démontré leur grande utilité doivent être davantage accessibles, donc en plus grand nombre. Elles doivent en particulier permettre une accessibilité accrue des associations de lutte contre les violences faites aux femmes. A cette fin, la Ville de Paris doit assurer la mise en place dans *chaque* arrondissement d'un Point d'Accès au droit effectif, avec la participation systématique d'interlocuteurs spécialistes des questions d'égalité femmes hommes et de lutte contre les violences.

Afin d'en limiter le coût, leur installation devra prioritairement être envisagée dans des locaux existants, dans le parc social principalement ou en co-location avec d'autres activités associatives.

- Créer un Observatoire des services aux publics

L'offre de services publics de proximité culturels, artistiques et sportifs à destination des enfants et des familles reste insuffisante à Paris comme le démontre le phénomène, parfois spectaculaire, de file d'attente pour les inscriptions. Face à cette pénurie, il est proposé de créer au sein des services de la ville un Observatoire des services publics de proximité culturels, artistiques et sportifs (mais la même démarche pourrait être élargie dans un second temps à d'autres domaines, comme la santé par exemple).

Cette nouvelle instance aurait pour mission de construire un dispositif d'évaluation de l'offre de services publics culturels, artistiques et sportifs à l'aide d'indicateurs à concevoir en termes d'accessibilité (par exemple par rapport au nombre d'habitants), de diversité de l'offre et de qualité (au regard par exemple du niveau de qualification des intervenants).

L'Observatoire aurait également pour mission de rechercher les pratiques innovantes existant en France et en Europe et qui pourrait être appliquées à Paris.

Indépendant de la médiatrice de la ville de Paris et doté d'un budget propre, l'Observatoire mènerait une action complémentaire. Chaque année, il se fixerait pour mission d'observer les pratiques, de présenter un rapport au Conseil de Paris et de préconiser des actions concrètes afin de rationaliser la gestion des flux de la demande publique et d'optimiser l'offre de services publics de proximité culturels artistiques et sportifs.

3/ Mieux utiliser les équipements municipaux pour accroître l'offre de services

Les équipements municipaux sont nombreux dans Paris mais trop spécialisés. La conséquence est que des équipements ne sont utilisés que partiellement alors que des besoins existent et trouvent difficilement de solutions, faute de locaux disponibles. Sans ignorer les questions sensibles d'organisation des services et du travail des agents, il devient aujourd'hui incontournable d'assurer une optimisation de l'utilisation des locaux municipaux afin de mieux répondre aux besoins de services.

Propositions :

-les conservatoires ne peuvent répondre à la demande. Nombreuses sont les familles qui ne parviennent pas à y inscrire leurs enfants faute de places suffisantes.

Il faut donc que des cours de musique puissent être dispensés par des professeurs des conservatoires dans d'autres locaux, comme par exemple les écoles ou les collèges inoccupés les mercredis après-midi ou d'autres jours en fin de journée.

Les Conservatoires sont déjà impliqués dans la réforme des rythmes éducatifs mise en place à la rentrée 2013 via des chorales et orchestres sur le temps périscolaire. Il faut que cette possibilité d'offrir l'enseignement des professeurs des Conservatoires à tous soit étendue.

-Développer la culture de proximité passe également par l'ouverture des équipements à de nouveaux usages. Neufs ou réaménagés, les équipements culturels gagneraient peut-être à proposer, autour de leur spécialité, une ouverture vers d'autres activités.

Dans une ville où les locations d'espace de répétitions et de pratiques artistiques sont problématiques, les locaux d'activités proposés par les bailleurs sociaux pourraient se prêter à cette multiplicité des usages, moyennant des conventions avec la Ville pour contenir le montant des loyers. Ces conventions pourraient éventuellement être fléchées de préférence vers les artistes organisés sous forme coopérative.

Un soutien pourrait ainsi être apporté aux initiatives que développent certains artistes à la recherche de nouvelles formes de coopération, de mutualisation et de partage, adaptées aux spécificités socioéconomiques de leur secteur d'activité.

-il faut élargir considérablement les plages d'ouverture des bibliothèques municipales le soir et le dimanche afin de permettre en particulier aux étudiants de disposer de lieux de travail de proximité. Les « grandes » bibliothèques (Beaubourg, F.Mitterrand etc) sont littéralement prises d'assaut, souvent comme lieu de travail ce qui n'est pas leur vocation et gêne ceux qui ont besoin d'y accéder pour consulter des ouvrages. Cette mise à disposition des bibliothèques de quartier s'effectuerait sans prêts de livre. La surveillance des lieux pourra être effectuée par des agents souhaitant effectuer des heures supplémentaires ou par des vacations d'étudiants.

-les nombreuses associations sportives que compte Paris se heurtent aux difficultés d'obtenir des créneaux dans les différents équipements municipaux. Une solution serait d'étendre les horaires d'ouverture grâce à un roulement des personnels. Par ailleurs, il faudrait encourager les pratiques sportives libres dans l'espace public pour pallier le manque de foncier et d'équipements. Pourraient ainsi être créés entre Paris et la petite couronne, des parcours de running, de marche, de vélo, et des lieux de sports urbains (skate, roller, BMX) disponibles sur le site web de la Ville. Dans les cas de nouvelles réalisations, il faudra concevoir des équipements de nouvelle génération, plus accessibles et conviviaux, multisports, dotés de cafétérias et gardes d'enfants, avec surtout des horaires élargies, permises en confiant de nouvelles responsabilités de gestion aux associations.

4/ Stimuler la participation citoyenne

Depuis 2001, la majorité municipale a multiplié les lieux de participation citoyenne. Conseils de quartiers, concertations, installation de plusieurs conseils consultatifs (Etrangers non communautaires, de la jeunesse, des familles parisiennes etc). Des efforts ont également été effectués afin de rendre le site paris.fr plus interactif. Dans un autre ordre d'idée, l'existence du milieu associatif a été reconnue, son rôle valorisé et son action soutenue avec un grand volontarisme en y consacrant de larges subventions. Ceci s'est de plus effectué en toute transparence puisque la liste des bénéficiaires et les montants attribués sont publics. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ? Il ne peut y avoir de véritable participation citoyenne sans transparence de la décision publique.

Quelques mesures simples peuvent compléter ce qui a été fait jusqu'à présent.

Propositions :

-en amont des conseils d'arrondissement, les citoyens pourraient poser des questions via le site des mairies auxquelles il serait répondu en début de conseil, dès lors bien entendu qu'il s'agit d'une question d'intérêt général.

-la ville ne peut tout faire et tout prendre en charge. En revanche, elle pourrait permettre la mise en lien de citoyens, la constitution de réseaux. Elle serait non plus directement un acteur mais un facilitateur de l'appropriation de sujets par les citoyens et d'action de leur part. Par exemple, mettre en rapport des parents de jeunes enfants ne

disposant pas de places en crèche pour organiser des modes de gardes conjoints. Une sorte de crèche parentale virtuelle. Autre exemple, mettre en rapport des habitants, disposant d'une chambre libre avec des étudiants pour les loger pendant l'année...

-Renforcer la participation des jeunes dans les décisions de la ville en élargissant les prérogatives des Conseils des jeunes d'Arrondissement en rendant automatique leur saisie dès lors qu'une décision les concernant doit être prise, en les dotant d'un véritable budget participatif, en prévoyant un collège spécifique dans les Conseils de quartier.

Assurer la tranquillité publique

Paris est une ville plutôt sûre, ce qui ne signifie pas que des actes de délinquance n'y soient pas commis. Une certaine recrudescence de cambriolages ou des vols à la tire ainsi que des agressions envers des touristes semble même se confirmer depuis ces dernières années. Mais peut-être plus encore que ces phénomènes, ce sont les incivilités récurrentes, les nuisances quotidiennes, les difficultés par endroit à partager l'espace publique qui sont le plus difficilement vécus par les Parisiens.

Si depuis 2001 beaucoup a été fait par la ville en matière de prévention comme de répression des incivilités, la diminution des effectifs de police sur le terrain depuis 2007 (-1500) a incontestablement eu des effets très négatifs sur la tranquillité publique, à commencer par la recrudescence des cambriolages et des vols. Le niveau ne pourra demeurer en l'état et il faudra, en discussion avec le préfet de police, obtenir le retour de ces effectifs supprimés.

Le très important travail réalisé par la Ville en matière d'aménagement de l'espace publique, d'éradication de l'habitat insalubre, de rénovation de quartiers entiers, de politiques sociales et de prévention doit être poursuivi mais la situation nécessite aujourd'hui de compléter la palette des moyens d'action dont la ville s'est déjà dotée.

La propreté : un défi quotidien

La malpropreté par endroits, les débris et les dépôts sauvages d'encombrants à d'autres, les épanchements d'urine malgré la multiplication des sanisettes gratuites représentent les plus immédiates sources de nuisance et de désordre dans l'espace publique. Depuis 10 ans, la forme de ces désordres a sensiblement évolué car, aux déjections canines qui ornaient les trottoirs devenues beaucoup plus rares, succèdent maintenant les dépôts d'ordures, les jets de cannettes et d'objets en tous genres, alors même que les poubelles sont très régulièrement installées sur la voie publique.

Propositions :

-Accroissement des effectifs d'agents de nettoyage, en particulier dans les arrondissements de fort transit (touristes, concentration d'activités etc) ainsi qu'une augmentation des dotations en matériel. Les lieux concernés sont parfaitement identifiés et le déploiement de ces effectifs supplémentaires devrait donc pouvoir être effectué facilement et rapidement.

-Accentuation de la verbalisation

La nécessité de rendre plus opérationnels les services de la ville

Aujourd'hui, la ville dispose de plusieurs services compétents en matière de prévention et de répression des incivilités :

- La DPE : 98 inspecteurs de salubrité en 2012.
- La DU : 4 inspecteurs de la publicité, 26 inspecteurs du paysage de la rue, 10 contrôleurs de l'urbanisme en 2012.
- La DLH : 20 contrôleurs du ravalement et de 25 inspecteurs de salubrité ;
- La DDEE : 4 contrôleurs assermentés qui contrôlent les marchés parisiens, les forains, les petits marchands.
- La DEVE dispose de 850 AAS et 22 TSS dans les parcs et jardins.
- La Direction de la Protection et de la Prévention, un outil majeur avec plus de 1000 agents pour la sécurité et la tranquillité des Parisiens

Proposition :

-Afin de disposer d'une capacité de répression des incivilités accrue et plus efficace, l'ensemble des services de lutte contre les incivilités pourraient être regroupées au sein de la DPP. Ce regroupement des moyens humains permettra en particulier de conduire des campagnes déployant des effectifs beaucoup plus conséquents et donc de mener des actions beaucoup plus visibles et efficaces en fonction des missions décidées.

Les zones touristiques : une problématique spécifique

Au cours des derniers mois, le phénomène de vols et d'agressions de touristes aux abords et dans les lieux à très

forte fréquentation touristique s'est considérablement accru. Tant pour des raisons de sécurité, de tranquillité publique mais aussi de développement économique, il est particulièrement important de trouver les moyens de prévenir ces situations.

Il est de la responsabilité de la police nationale de prévenir et sanctionner ces types d'agression. De son côté, la ville peut avoir une action de terrain.

Proposition :

Des médiateurs très facilement identifiables et en liaison directe avec les services de la Préfecture de police pourraient être déployés aux abords des lieux concernés afin de dissuader par leur présence les comportements agressifs, informer les touristes, renseigner et orienter les victimes de vols.

Les Agents de Surveillance de Paris (ASP) : un corps spécifique

Les 1800 ASP sont des agents de police judiciaire adjoints relevant du cadre des agents des administrations parisiennes. En d'autre terme, il s'agit de personnels de la ville de Paris mis à la disposition et sous tutelle de la Préfecture de police. Ils sont principalement chargés des missions liées à la circulation, à la répression des infractions liées au stationnement et à la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires, notamment les points écoles jugés les plus dangereux.

Proposition :

S'agissant de personnels nombreux et très régulièrement présents sur la voie publique, leurs missions pourraient être élargies aux enjeux du partage de l'espace public et à la lutte contre les incivilités. Il s'agirait alors d'une action complémentaire de celle de la DPP ce qui aurait pour conséquence d'augmenter la capacité de lutte contre les incivilités.

PROJET PARIS 2014 :

Paris en grand,

la ville pour tous

Synthèse
des entretiens avec les maires



Synthèse des entretiens avec les maires

CE QUE DISENT LES MAIRES D'ARRONDISSEMENTS

Tous les maires socialistes ont accepté de livrer leur vision de Paris et de la campagne.

Sur bien des sujets leurs visions convergent, même si on peut voir apparaître des différences selon les caractéristiques de leurs territoires. Leur témoignage montre que le rééquilibrage des politiques municipales entre l'est et l'ouest est largement engagé.

Alors que la population parisienne a augmenté, tous ont vu leurs arrondissements se métamorphoser depuis 2001. Ils ont été les acteurs privilégiés de cette métamorphose mais disent également la part grandissante qu'ont pris les habitants dans les processus de décision. La vie des Parisiens a également beaucoup changé, travail, travail des femmes, déplacements, vie des seniors, temps libre

Forts de ces années à la tête de 11 arrondissements parisiens, ils nous livrent leur vision de la campagne et leurs souhaits pour le programme, les projets qui leur tiennent à cœur.

Remerciements à :

Pierre Aidenbaum 3^e, Christophe Girard 4^e, Jacques Bravo 9^e, Rémi Féraud 10^e, Patrick Bloche 11^e, Michèle Blumenthal 12^e, Jérôme Coumet 13^e, Pascal Cherki 14^e, Daniel Vaillant 18^e, Roger Madec/François Dagnaud 19^e, Frédérique Calandra 20^e

L'exercice démocratique

La Ville a changé, visuellement certes mais on a parfois tendance à oublier la révolution démocratique qui s'est opérée depuis 2001.

Des réunions d'information aux consultations sur les grands projets, les formes de la démocratie participative se sont multipliées. J.Bravo introduit le sujet en disant « Il a fallu réveiller l'énergie des citoyens avec des méthodes démocratiques renouvelées »

Dans chaque arrondissement, de nouvelles instances consultatives ont vu le jour :

- Conseils de la jeunesse (récemment transformés en conseil parisien de la jeunesse) ;
- Conseil des seniors/des sages ;
- Conseil de parents (petite enfance).

Mais aussi dans quelques arrondissements :

- Conseil des résidents extracommunautaires ;
- Conseil du handicap ;
- Conseil économique ;

et bien entendu les conseils de quartier.

Chacun y a vu une amélioration, le moyen d'expliquer, de modérer les oppositions, mais aussi et surtout d'améliorer les projets. Les Parisiens tiennent désormais comme acquis qu'on les consulte et qu'on tienne compte de leur avis !

Si le dynamisme des conseils de quartier varie beaucoup d'un quartier à l'autre, la pratique de la consultation s'est inventée au gré des expérimentations très nombreuses et variées. Les CQ sont d'ailleurs davantage le moyen de s'approprier les éléments des débats qu'un véritable lieu de codécision.

Cependant il y a plusieurs exemples réussis, certains CQ en charge d'une partie du budget déconcentré ont favorisé l'implication des habitants et bien sûr, le projet de réhabilitation de la place de la République qui a vraiment évolué grâce à la concertation. Mais cela n'a été possible que parce qu'elle est intervenue avant l'écriture du cahier des charge et l'a influencée.

Ces nouvelles pratiques se sont généralement accompagnées d'une communication renforcée, via les sites web, les pages FB et les journaux municipaux. C'est sans doute là que nous pouvons progresser. Internet peut devenir un espace de consultation complémentaire.

Parallèlement, les mairies ont été aménagées « la mairie est devenue un espace commun » dit M. Blumenthal – pour mieux accueillir tous les publics, les conseils d'arrondissements invitent les associations et même parfois les habitants à prendre leur part des débats.

Pour conclure, tous les maires disent avoir volontiers partagé le pouvoir avec les Parisiens qui ont souvent contribué à améliorer les projets de la Ville.

La gouvernance

La réforme de l'administration parisienne, depuis 2001, a conduit à davantage de déconcentration en donnant plus de responsabilités mais aussi de pouvoir aux maires.

Par exemple, la gestion des équipements de proximité est désormais confiée aux arrondissements, plus en prise avec les attentes des habitants.

Si l'arbitrage de Bertrand Delanoë est parfois nécessaire, la codécision, entre le maire de Paris, ses adjoints et les équipes des arrondissements est devenue la règle partout, même dans les arrondissements gouvernés par la droite.

Les équipes administratives d'arrondissement ont été renforcées. Chacun s'en félicite même si certains souhaiteraient disposer d'un DGST, coordonnateur à l'échelle d'un arrondissement.

L'efficacité de l'action municipale dépend autant de cette nouvelle organisation que de l'état d'esprit dans lequel travaillent les services et les élus. Pour gagner encore en réactivité, il faudrait faire évoluer les champs de compétences de certaines directions (ex. les pieds d'arbres sont nettoyés par la DEVE, les rues par la DPE).

En matière de budget beaucoup souhaiteraient encore plus d'autonomie. Les besoins ne sont d'ailleurs pas exprimés de la même façon par les petits arrondissements et les 18^e, 19^e ou 20^e !

Les enveloppes ne peuvent pas diminuer (elles doivent augmenter ?) pour garder aux mairies les moyens de leurs politiques locales. Ces budgets délocalisés mal connus des Parisiens pourraient également être expliqués aux habitants qui auraient une meilleure visibilité de l'action des élus.

La demande d'autonomie est associée à une demande forte de mieux planifier l'action politique, plusieurs maires ont regretté que la prospective soit trop exclusivement organisée autour de l'axe financier. Il y a là une demande de participer à l'écriture du PIPP de manière plus systématique et organisée. Si la validation politique du projet appartient aux équipes qui seront élues en 2014, il faut préparer l'avenir et ne pas hésiter à engager sur certains projets attendus les crédits d'étude dès maintenant.

Reste que les maires socialistes disent l'importance de s'inscrire dans le cadre d'une politique parisienne structurante. Il y a là une ambiguïté, alimentée par le contexte budgétaire contraint.

Services aux Parisiens et équipements

La création de très nombreux nouveaux équipements depuis 2001 a redonné du souffle aux politiques familiales et sociales parisiennes. Mais chacun constate le décalage qui existe parfois entre les équipements disponibles et les services rendus aux Parisiens, notamment les plus fragiles.

Dans certains quartiers l'effort devra être poursuivi pour les locaux scolaires, les équipements sportifs, mais le rattrapage est bien engagé. Pour la petite enfance, en moyenne à Paris, le taux de réponse à la demande est de 50%, il faut encore progresser même si on peut ralentir un peu le rythme.

Le constat partagé est que pour le mandat qui vient la priorité doit être donnée à l'entretien des équipements existants et à leur meilleure utilisation. En matière d'entretien, les moyens manquent parfois et cela peut suffire, pour un jardin par exemple, à le voir délaissé par les usagers. Dans nombre de cas, les équipements sont sous-occupés ou sous exploités. P. Cherki propose un schéma d'implantation des équipements dans Paris, de densifier les nouveaux équipements en proposant des bâtiments multifonctions, il préconise qu'on implique davantage les usagers dans la gestion des lieux pour l'optimiser. Il est vrai que ces changements se heurtent parfois à des difficultés d'organisation du travail des agents de la Ville. Une des solutions pourrait être de coordonner l'engagement des nombreux bénévoles pour permettre d'ouvrir les locaux municipaux à de nouveaux usages (F. Dagnaud). Et de continuer d'augmenter quand cela est possible l'amplitude des horaires d'ouverture.

Une alerte est lancée sur l'accès aux services de santé (F. Calandra, P. Bloche), là, le rôle de la Ville pourrait être de favoriser l'ouverture de maisons de soin aux horaires d'ouverture larges qui soulageraient les urgences et redonneraient accès aux plus fragiles à la médecine de ville et aux spécialités les plus courantes. Pédiatres, ophtalmos, gynécologues, dentistes sont devenus rares et inaccessibles, même les généralistes manquent à Paris.

Dans le domaine des politiques sociales, tous les maires de gauche se sont impliqués et ont accueilli une part de l'effort parisien, ils proposent pour l'avenir de se fixer des objectifs clairs pour les prioriser et les financer au bon niveau. Beaucoup témoignent de la nécessité de rendre plus efficace l'aide apportée aux parents dont les enfants vont mal (échec scolaire, décrochage, toxicomanies précoces, violence), et cela bien avant que la justice soit saisie. En pratique, l'efficacité vient souvent de la contractualisation entre la Ville et les associations (de locataires, de soutien scolaire, d'aide psychologique etc.) mais il est besoin de l'organiser davantage plutôt que financer des actions ponctuelles sans les évaluer véritablement.

L'espace public, le « vivre-ensemble »

Paris est une des villes les plus denses du monde. C'est aussi une ville qui s'est construite dans l'altérité, 1 Parisien sur 7 est étranger. Les Parisiens ont investi l'espace public, ils prennent un verre dehors, ils fréquentent en famille les espaces aménagés qui ont été rendus au piétons, ils y vivent parfois de jour comme de nuit.

La vie des quartiers est devenue plus conviviale, mais dans le même temps la précarité visible, les incivilités se sont développées, et elles insécurisent les Parisiens. Le rôle de la puissance publique est un rôle de régulation, d'aménagement pour s'adapter aux nouveaux usages.

D'abord tous les maires se réjouissent d'avoir initié et encouragé les initiatives d'animation proposées par les habitants et les associations. Repas de rues, brocantes amateurs, fêtes de quartier mais aussi bien sûr Paris-plage, Nuit blanche, sont devenus autant d'occasions de faire la fête.

Dans certains arrondissements, les maires ont assumé de nouer des liens avec les communautés étrangères (J. Coumet, R. Féraud avec les Chinois) pour les inciter à participer à la vie collective. D. Vaillant a aussi, en accompagnant l'ouverture de lieux de culte musulmans, permis une meilleure intégration de toute la population du 18^e. En général, les maires considèrent qu'il revient aux arrondissements de faire vivre la convivialité des quartiers, et qu'il faut qu'ils en conservent les moyens. La fête est d'ailleurs souvent citée comme étant une composante précieuse de la vie parisienne.

Dans le domaine culturel, il pourrait d'ailleurs y avoir un infléchissement en privilégiant les projets de proximité et en travaillant encore à les rendre accessibles à tous (pass culture 12^e M. Blumenthal). Paris est maintenant suffisamment pourvue en grands équipements, il faut bâtir une stratégie parisienne décrochée, qui permette à la Culture d'être plus présente dans les quartiers. Le service public parisien de la culture a besoin d'achever sa mutation, beaucoup a été fait pour la lecture publique et les conservatoires, c'est dans l'utilisation des équipements que des progrès restent à accomplir (P. Bloche). Enfin c'est en direction des enfants, des classes populaires et des classes moyennes, que tous les maires ont envie de travailler. L'ARE est d'ailleurs un des outils le plus souvent cités pour l'avenir !

Le commerce à Paris fait aussi vivre ses quartiers, et dans ce domaine les actions de régulation menées par la SEMAEST ont permis de corriger les tendances à la mono-activité et à la désertification commerciale de certains quartiers. Un des outils supplémentaires dont la Ville pourrait se doter serait de confier la location des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux dans les secteurs « Vital Quarter » à la SEMAEST pour pouvoir bâtir une politique cohérente sur le territoire.

Et pour rendre la Ville encore plus accueillante plusieurs pistes sont à creuser. La saleté, les trous dans les trottoirs, le mobilier urbain dégradé, l'absence de végétalisation, sont loin d'être leurs premières préoccupations mais reviennent systématiquement dans les échanges avec les habitants comme des éléments qui dégradent leur qualité de vie. Là encore, la déconcentration des services a montré son efficacité pour répondre à ces interpellations quotidiennes mais il faudrait pouvoir être encore plus réactifs, précis dans les réponses et aussi plus rapides. Il manque peut-être un vrai mécanisme de coordination des actions pour faire des progrès. Pour prendre l'exemple de la végétalisation, revendication très forte dans une ville très minérale, l'objectif pourrait être de créer 500 points supplémentaires, installés par la Ville mais entretenus par les régies de quartier ou les associations de riverains et de commerçants. En résumé, décrocher les missions entre services peut être efficace, tout comme favoriser la collaboration entre les services de la Ville et les associations par exemple.

Dans le domaine de la sécurité, de la propreté et des incivilités, il est nécessaire de voir les sanctions devenir dissuasives et plus systématiquement appliquées. Et plus généralement en matière de sécurité, l'implication des maires est devenue prépondérante, et a permis une nette amélioration dans les 18^e, 19^e, 20^e en particulier. La coopération avec les services de l'Etat, le procureur, le commissaire de police est la règle. L'articulation des actions de prévention et de répression se fait sous l'égide des maires (D. Vaillant).

En matière de sécurité routière, un aménagement systématique (zone 30, marquage au sol, entretien des passages piétons etc.) et visuellement reconnaissable des alentours des établissements fréquentés par les enfants, les personnes âgées pourrait inciter les automobilistes à respecter le code de la route (R. Féraud). Pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées, la Ville pourrait faciliter l'accès et le développement d'outils plus modernes disponibles sur Smartphones ou via le mobilier urbain pour se repérer, se déplacer etc.

Enfin la place des enfants et plus encore des jeunes dans l'espace public est souvent en cause dans les tensions, pourtant ils doivent y trouver leur place. Les moyens que propose la Ville via ses centres d'animation par exemple pourraient se redéployer en partie hors-les-murs pour garantir la présence d'adultes dans la rue à leurs côtés.

Grands aménagement, urbanisme, transports, le grand Paris et les arrondissements

Au centre de Paris les maires ont plutôt le souci de ne pas voir leurs quartiers transformés en réserve d'indiens (P. Aidenbaum) mais voient aussi le bénéfice qu'aurait la réunion administrative des 1^{er}/2^e/3^e et 4^e (C. Girard). Le centre de Paris veut devenir un « quartier » du Grand Paris. Ces arrondissements sont peu peuplés, mais voient leur population se multiplier pendant la journée, beaucoup de gens y travaillent et c'est là que se concentrent les visiteurs et les touristes (Les Halles, Beaubourg, Le Louvre etc.). Les préoccupations des maires du Centre sont donc tout autant l'amélioration du cadre de vie des habitants que l'aménagement de la Ville monde, touristique et commerçante.

Le 9^e a dans une moindre mesure la même approche, même si sa population « résidentielle » a augmenté ces dernières années avec l'installation de nombreuses familles. Se pose dans ces arrondissements la question de l'ouverture des commerces le dimanche, tous pensent qu'il faut trouver un équilibre entre zones touristiques et vie familiale dans le respect de nos convictions.

Dans la réflexion sur le grand Paris, les questions du logement et des déplacements sont naturellement centrales mais pas les seules abordées. L'écologie est présente sur tous les sujets, comme une composante obligatoire des politiques menées et à venir.

Pour les arrondissements en périphérie, les liens avec les villes limitrophes sont déjà noués, les maires fréquentent leurs homologues et parfois co-construisent déjà des projets urbains. C'est un socle pour l'avenir, notamment pour installer des équipements mutualisables et pour aménager les frontières et les effacer.

Ces préoccupations se retrouvent d'ailleurs intra-muros, les espaces entre les arrondissements du centre et de la périphérie n'ont pas assez évolué, la grande paupérisation d'une partie de la population parisienne les a parfois transformés en marchés sauvages, lieux de trafics et de prostitution ou même en abris pour les sdf.

En matière de transport, dans une ville très bien desservie, les préoccupations sont à la marge de retravailler certains itinéraires de bus pour mieux répondre aux besoins notamment des personnes âgées. Elles sont surtout de poursuivre les investissements avec la région pour améliorer les conditions de transport sur certaines lignes et sur les trajets banlieue-Paris ou banlieue-banlieue.

Enfin, la pression sur le logement est partout extrême.

La nécessité de changer d'échelle est évidente à tous. La densification de Paris (déjà une des plus denses du Monde), bien assumée lors des 2 mandats de Bertrand Delanoë, ne peut suffire même si l'effort consenti a donné des résultats réels (résorption de l'habitat insalubre (D. Vaillant, R. Madec), amélioration quantitative et qualitative du parc social). Construire une politique du logement à l'échelle de la métropole est donc indispensable et l'effort devra être porté à la fois par les collectivités et par les opérateurs privés du logement.

Par ailleurs, une mission spécifique pourra être confiée à une SEM pour augmenter le parc du logement social et intermédiaire dans le diffus, c'est un des axes pour permettre le maintien de la classe moyenne et loger les acteurs de la Ville comme le sont l'encadrement des loyers, la mise en place de garanties locatives, la lutte contre les ventes à la découpe.

Dans Paris, surtout dans les arrondissements qui possèdent un parc important, la gestion des attributions des logements sociaux est également souvent jugée insatisfaisante. Les phénomènes simultanés d'enrichissement de la population parisienne et de ghettoïsation dans les quartiers de logements sociaux s'accroissent, entraînant des tensions fortes entre les habitants et les générations.

On a pu constater également que souvent la transition entre l'hébergement et le relogement est mal maîtrisée. Une réforme des modes d'attribution, avec des objectifs de mixité plus ambitieux doit donc être conduite avec les bailleurs et l'Etat. L'accompagnement des familles en difficulté doit aussi être renforcé et l'effort pour racheter et municipaliser les hôtels sociaux poursuivi.

Enfin, la transition écologique trouve tout son sens dans la politique du logement à venir, généraliser le compostage, aider à l'isolation des logements pour lutter contre le gaspillage énergétique, trouver un modèle économique au stationnement en sous-sol, autant de sujets dont nous devons nous emparer.

En conclusion, Paris est vécue par ses édiles comme une ville de résistance, contestataire et solidaire qui a en elle les moyens de résister à la crise et de s'en sortir par le haut. Les maires PS parisiens sont en phase avec les habitants et les usagers de Paris, ils accompagnent les changements de leurs modes de vie et vantent le dynamisme de Paris, sa capacité à intégrer et à se réinventer. Ils insistent sur la nécessité de montrer leur engagement à leurs côtés, de les associer le plus largement possible aux décisions et aussi sur leur rôle dans la préparation de l'avenir. Enfin chacun met en avant les atouts et les difficultés spécifiques des quartiers de son arrondissement mais tous se vivent comme une partie d'un tout qui a maintenant vocation à s'élargir en devenant le grand Paris.

Annexe – les projets 2014/2020 cités, en vrac :

Faire respirer le centre (espaces verts) 3^e/4^e

Aménagement Saint-Lazare à terminer 9^e

Rendre compatibles les flux piétons et automobiles autour des grands magasins 9^e

Caserne Château-Landon et place T10 10^e

Reconversion du site de l'Hôpital Fernand Widal

Bibliothèque dans le quartier de la Fontaine aux Rois 11^e

Boulevard des fermiers généraux 11^e

Place de la Nation 12^e

Halle Freyssinet 13^e

Porte chinoise 13^e

Place d'Italie 13^e

Petite ceinture 13^e/14^e

Tramway 13^e/14^e

Avenue du Gal Leclerc 14^e

Denfert-Rochereau 14^e

Requalifier les Maréchaux 14^e

Pôle Montparnasse 14^e

Saint-Vincent de Paul 14^e

Station Château Rouge 18^e

Dossier boulangerie 18^e

Lieu de culte musulman Polonceau 18^e

Médiathèque Porte des Lilas 19^e

Paris Nord-est 19^e

Ouvrir des maisons de santé 20^e

Cette liste est non-exhaustive et la plupart des projets imaginés sont plus « immatériels » et se retrouvent dans le texte.